

# *Se préparer aux vœux*

*un engagement...*

*une exigence...*

*une route à prendre !*



**Guide**



Paris, le 15 août 2021

Mes chères Sœurs,

En cette fête de l'Assomption, j'ai la joie de vous présenter ce Guide « **Se préparer aux vœux** », approuvé par le Conseil général lors de sa séance du 28 avril 2021. Il est le fruit d'un long travail de plusieurs équipes successives que je remercie bien sincèrement.

En effet, lors des Assemblées et des différentes rencontres de Visitatrices, formatrices ou autres, vous avez exprimé le souhait que l'Instruction sur les vœux, éditée en 1989, soit mise à jour dans le contenu et simplifiée dans la forme. Ce document solide a permis à plusieurs générations de Filles de la Charité d'approfondir leur réflexion sur les vœux et il reste un document de référence.

Actualiser ce texte était nécessaire parce que, d'une part, les Constitutions modifiées ont été promulguées en 2004 et, d'autre part, le contexte, la situation des jeunes qui entrent dans la Compagnie, les besoins de formation, la façon d'aborder tel ou tel aspect... ont considérablement changé.

Ce Guide est destiné à toutes les Filles de la Charité mais, prioritairement, aux Sœurs qui se préparent à émettre les vœux pour la première fois et jusqu'à 10 ans de vocation. Il est à la disposition des formatrices et des Communautés qui accompagnent les Sœurs de cette tranche d'âge de vocation.

Pendant le temps de la formation initiale s'acquièrent les bases qui permettront à la Fille de la Charité de se donner entièrement à Dieu par le vœu du service des pauvres, de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, comme nous l'ont transmis saint Vincent et sainte Louise. Ce Guide est un instrument au service de cette croissance humaine, chrétienne et vocationnelle. Se préparer aux vœux est véritablement **un engagement... une exigence... une route à prendre !**

**Un engagement :** « *Au dire de l'Écriture, quand Dieu choisit quelqu'un pour une vocation particulière, il s'engage à lui en indiquer le chemin. Peu à peu, à la lumière de l'Esprit, la route se précise* » (C. 49). Le Seigneur a l'initiative et il donne sa grâce. Dans la foi, chaque Fille de la Charité reconnaît que Dieu sera présent tout au long de cette route, comme il l'a promis.

La Compagnie s'engage également en proposant une formation spécifique aux différentes étapes afin que chaque Fille de la Charité puisse développer en elle tous les talents que le Seigneur lui a donnés, en vue de devenir de plus en plus disciple du Christ. « *La Compagnie accorde une grande importance à la formation initiale ainsi qu'à la formation continue* » (C. 49).

Enfin, c'est un engagement que chaque Fille de la Charité prend personnellement en collaborant activement à sa propre formation, en accueillant dans la foi et dans la confiance ce qui lui est transmis. « *La formation est avant tout l'action de Dieu présent au cœur de la personne qu'il appelle. Elle est ensuite l'œuvre de la Sœur elle-même, dans son désir de fidélité croissante à la vocation* » (C. 51).

**Une exigence :** La préparation aux vœux, l'approfondissement de l'Évangile et du charisme exigent bien sûr des efforts, de la persévérance, des passages mais surtout une attitude d'écoute de l'Esprit Saint à travers la Parole de Dieu, les événements, les personnes rencontrées, les échanges communautaires.

Cette ouverture de cœur est donnée à celles qui la demandent à Dieu et qui accueillent la perspective du don de soi, selon l'Évangile et selon les Constitutions et Statuts.

L'exigence comprend aussi le désir d'entrer, étape par étape dans la Compagnie, et d'en devenir pleinement partie prenante : « *La formation permet de vivre la vocation comme une configuration progressive au Christ, dans une fidélité renouvelée à l'Esprit et à la fin de la Compagnie* » (C. 49).

**Une route à prendre** : La préparation à l'émission des vœux pour la première fois est le début d'un chemin de toute une vie. Le don de soi par les vœux n'est pas acquis une fois pour toutes. Au contraire, c'est un mouvement continu fait de découvertes, de conversions, de réussites et d'échecs, de joies et de peines.

Engagement... exigence... route à prendre... : cette dynamique de vie revêt une intensité particulière les premières années de la vocation. Aussi, la Compagnie prend à cœur la formation initiale et l'accompagnement de celles qui sont prêtes à prendre ce chemin et leur procure les outils nécessaires, dont ce nouveau document.

Les six premiers chapitres concernent directement les vœux. Chacun d'eux est à lire, étudier, méditer, partager... Le questionnement et les références indiquées en fin de chapitre aident à approfondir la réflexion. Ce ne sont que des propositions qui ont pour objectif de donner envie d'aller plus loin, personnellement et avec d'autres. Les formatrices et les Sœurs elles-mêmes trouveront dans quel ordre et de quelle manière d'utiliser ce Guide pour cheminer dans la foi et la joie.

Marie nous accompagne. Le dernier chapitre lui est entièrement consacré car elle est « *maîtresse de vie spirituelle* ». Elle est présente à toutes celles qui ont recours à elle. Faisons-lui confiance et mettons nos pas dans les siens, ils nous mènent vers son Fils, celui que nous voulons suivre.

Car c'est bien toute l'existence qui est orientée vers et pour le Christ, à travers les quatre vœux, de service des pauvres, chasteté, pauvreté, obéissance : « *La règle des Filles de la Charité, c'est le Christ* ».

Bonne route !

Sœur Françoise Petit  
Fille de la Charité



## TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
<b>Présentation</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 1 – La Règle des Filles de la Charité, c’est le Christ</b>	<b>13</b>
A. Identité spirituelle des Filles de la Charité	14
1. En fidélité à leur baptême	15
2. Les Filles de la Charité se donnent entièrement	16
3. En communauté	16
4. Au service du Christ dans les pauvres	17
5. Avec un esprit évangélique	18
B. Identité de la Compagnie des Filles de la Charité dans l’Eglise	19
1. La Compagnie reconnue par l’Eglise	19
2. La Compagnie est de droit pontifical et exempte	20
3. La Compagnie, reconnue comme une Société de vie apostolique	20
4. L’internationalité de la Compagnie et l’universalité du charisme	23
C. Pour une fidélité toujours renouvelée	24
1. S’enraciner toujours plus fortement en Jésus-Christ	24
2. Discerner en communauté l’appel des pauvres	24
3. Entretenir avec conviction le charisme vivant	25
4. Etre fidèle aux Constitutions	25
5. Vivre l’appartenance à la Compagnie	25
6. Servir avec d’autres	26
Pour aller plus loin	28
Pour approfondir	29

<b>Chapitre 2 – Les vœux des Filles de la Charité</b>	<b>31</b>
A. Les vœux dans la vie chrétienne	31
B. Les conseils évangéliques	31
C. Les vœux des Filles de la Charité	32
1. Des vœux « non religieux »	32
2. Annuels et toujours renouvelables	33
3. Un vœu spécifique	34
4. Selon les Constitutions et Statuts	34
5. Enracinés dans le mystère de l’Eglise	35
D. L’émission des vœux pour la première fois	35
1. A quatre ans de vocation	36
2. Trois mois avant la date envisagée	36
3. La célébration des vœux	36
E. La Rénovation des vœux	36
1. Les vœux : un approfondissement de la vocation	37
2. La demande de la Rénovation annuelle des vœux	37
3. Situations exceptionnelles	38
F. Les vœux : devoirs et droits	39
Pour aller plus loin	40
Pour approfondir	41
<b>Chapitre 3 – Le service du Christ dans les pauvres</b>	<b>43</b>
A. A la suite du Christ	43
1. Le Christ, source et modèle de toute charité	43
2. Vivre dans un état de charité	45

B. Le vœu du service des pauvres	48
1. Servir tous les pauvres	49
2. Servir partout	51
C. Pour une fidélité toujours renouvelée	53
1. L'écoute	53
2. Le discernement	54
3. La formation	55
4. L'appel à la conversion écologique	56
Pour aller plus loin	58
Pour approfondir	59
<b>Chapitre 4 – La chasteté</b>	<b>61</b>
A. A la suite du Christ	62
1. Le Christ, modèle de chasteté	62
2. La chasteté, réponse à un don de Dieu	63
B. Le vœu de chasteté	65
1. La vertu de chasteté	65
2. Le vœu de chasteté dans le célibat	66
3. La chasteté au service de la charité	67
C. Pour une fidélité toujours renouvelée	67
1. Une intériorité à cultiver	68
2. Un équilibre affectif, un équilibre de vie	68
3. L'ouverture à l'accompagnement et au discernement	71
Pour aller plus loin	73
Pour approfondir	74

<b>Chapitre 5 – La pauvreté</b>	<b>77</b>
A. A la suite du Christ	77
1. La pauvreté à l'exemple du Fils de Dieu	77
2. La pauvreté évangélique	78
B. Le vœu de pauvreté	79
1. Le vœu	79
2. Choisir la pauvreté pour mieux partager	81
C. Pour une fidélité toujours renouvelée	84
1. Le désir de vivre la pauvreté évangélique	85
2. Une vie simplifiée par l'Évangile	85
3. Les révisions personnelles et communautaires	86
Pour aller plus loin	87
Pour approfondir	88
<b>Chapitre 6 – L'obéissance</b>	<b>91</b>
A. A la suite du Christ	92
1. L'obéissance de Jésus	92
2. Entrer dans l'obéissance du Christ	93
B. Le vœu d'obéissance	94
1. Le vœu	94
2. Une vie d'obéissance pour servir ensemble	95
C. Pour une fidélité toujours renouvelée	98
1. Se former continuellement	99
2. Nourrir son intériorité	99
3. Vivre le Mystère Pascal	100
4. Se donner avec toujours plus de joie	100

Pour aller plus loin	102
Pour approfondir	103
<b>Chapitre 7 – Sous la protection de Marie</b>	<b>105</b>
A. Marie, maîtresse de vie spirituelle	106
1. Marie, ouverte à l'Esprit	107
2. Marie, totalement donnée	107
3. Marie, modèle de l'amour maternel	108
B. Marie, Servante	109
1. Marie, disponible au dessein de Dieu	109
2. Marie, modèle des cœurs pauvres	110
3. Marie, Mère de miséricorde	110
C. Marie, modèle de fidélité	111
Prions Marie	113



## Chapitre 1 – La Règle des Filles de la Charité, c’est le Christ

Tout chrétien est appelé à suivre le Christ et peut dire avec saint Paul : « *Pour moi, vivre c’est le Christ* » (Ph 1, 21). C’est un engagement, une exigence, une route à prendre.

La personne du Christ est la référence commune à tous les Fondateurs dans l’Eglise. Il est le rocher sur lequel se construit leur vocation. Chacun a découvert des caractéristiques du Christ de l’Evangile qu’il choisit plus particulièrement de vivre. Ces traits spécifiques vont donner un sens à toute leur vie et à toute leur œuvre.

C’est ce que l’Eglise nomme, depuis le concile Vatican II, le charisme des Fondateurs.

Saint Vincent et sainte Louise ont reconnu le Christ dans la personne des pauvres (Cf. Mt 25, 35-40). Alors, ils se sont engagés à le suivre en le contemplant et en le servant dans les plus souffrants de l’humanité pour poursuivre la mission du Christ Serviteur (Cf. Jn 13, 1-11).

Les Filles de la Charité suivent le Christ à la manière de saint Vincent et sainte Louise. Les Constitutions l’expriment ainsi :

*« La Règle des Filles de la Charité, c’est le Christ. Elles se proposent de le suivre tel que l’Ecriture le leur révèle et que les Fondateurs le découvrent : Adorateur du Père, Serviteur de son dessein d’Amour, Evangéliste des pauvres » (C. 8a).*

- *Le Christ, Adorateur du Père* : cette manière de voir le Christ amène les Filles de la Charité à considérer Dieu comme l’unique absolu de leur vie. La vertu de simplicité est une conséquence de cette conviction de foi. « *Dieu est très simple, ou plutôt il est la simplicité même* » (Saint Vincent, Coste XI, 50).
- *Le Christ, Serviteur du dessein d’Amour du Père* : parce que le Christ a été le Serviteur, les Filles de la Charité sont appelées à

être et à servir comme des servantes. Cette figure est à associer à la vertu d'humilité. « *Prenez sur vous mon joug, devenez mes disciples, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos pour votre âme* » (Mt 11, 29).

- *Le Christ, Évangéliste des Pauvres* : la Bonne Nouvelle s'adresse particulièrement aux petits et aux pauvres. Saint Vincent et sainte Louise l'ont bien compris et les Filles de la Charité continuent la mission du Christ qui a évangélisé tous les pauvres. Cette dimension d'évangélisation des pauvres est indissociable de la vertu de charité. « *Venez, les bénis de mon Père* » (Mt 25, 34).

Le charisme des Fondateurs est là : c'est la manière dont ils se sont sentis interpellés par Jésus-Christ pour participer à sa vie et à sa mission.

#### **A. Identité spirituelle des Filles de la Charité**

*« Les Filles de la Charité, en fidélité à leur baptême et en réponse à un appel de Dieu, se donnent entièrement et en communauté au service du Christ dans les pauvres, leurs frères et sœurs, avec un esprit évangélique d'humilité, de simplicité et de charité » (C. 7a).*

Ce passage des Constitutions définit l'identité spirituelle des Filles de la Charité.

Saint Vincent et sainte Louise ont vécu des événements qu'ils ont relus à la lumière de l'Évangile. Ces expériences spirituelles les ont amenés progressivement à préciser l'identité des Filles de la Charité. Celle-ci est clairement explicitée dans les trois conférences de février 1653. Saint Vincent parle alors de l'esprit particulier de la Compagnie.

*« Quand Dieu a fait la Compagnie des Filles de la Charité, il lui a donné son esprit particulier. L'esprit, c'est ce qui anime le corps. Il importe*

*que les Filles de la Charité sachent en quoi consiste cet esprit » (2 février 1653, Coste IX, 582).*

## 1. En fidélité à leur baptême

*« Enfants de Dieu par le baptême, membres vivants du Corps du Christ, les Filles de la Charité vont au Père par le Fils dans l'Esprit » (C. 17a).*

Cette phrase des Constitutions fait écho à l'affirmation de saint Paul : *« C'est dans un unique Esprit, en effet, que nous tous... avons été baptisés pour former un seul corps » (1 Co 12, 13).*

Les textes du Concile Vatican II le rappellent : il n'y a qu'une seule consécration, celle du baptême. Par ce sacrement *« nous sommes rendus semblables au Christ » (Lumen gentium, 7).*

Donc, comme tout baptisé, les Filles de la Charité visent à *« la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité » (Lumen gentium, 40).* Il s'agit de placer le Christ au centre de sa vie et de vivre la vocation d'enfant de Dieu.

Pour cela, les Filles de la Charité sont invitées à se laisser conduire par l'Esprit Saint, à être de *« bonnes chrétiennes »*, selon l'expression de saint Vincent (18 octobre 1655, Coste X, 124), à être servantes des pauvres à la manière de Jésus Serviteur.

La suite du Christ sous l'action de l'Esprit est la pièce maîtresse de la spiritualité des Filles de la Charité.

*« Nous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, avons été baptisés en sa mort. Le baptême étant une naissance spirituelle, il s'ensuit que celui en qui nous sommes baptisés soit notre Père, et ainsi que bons enfants, nous devons avoir de la ressemblance » (Sainte Louise, A. 23, Ecrits p. 778).*

## 2. Les Filles de la Charité se donnent entièrement

*« Pour le suivre et pour continuer sa mission, les Filles de la Charité choisissent de vivre totalement et radicalement les conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance qui les rendent disponibles pour la finalité de leur Compagnie : le service du Christ dans les pauvres » (C. 8b).*

Le don de soi à Dieu, total et radical, est un élément fondamental de l'identité des Filles de la Charité.

Selon l'esprit des Fondateurs, les Filles de la Charité sont toutes données à Dieu pour, dans et par le service des pauvres :

- pour le service des pauvres : c'est la finalité qui oriente et unifie toute leur existence,
- dans le service des pauvres : c'est le lieu où, ensemble, elles tendent à la perfection de la charité, à la suite du Christ,
- par le service des pauvres : c'est l'école où se forme leur être de servante puisque les pauvres sont leurs *« seigneurs et maîtres »* qui les enseignent et les renvoient sans cesse à Jésus-Christ.

## 3. En communauté

*« Les Fondateurs ont vu dans la vie fraternelle un des soutiens essentiels de la vocation des Filles de la Charité... Dans la joie, elles témoignent de Jésus-Christ et se ressourcent continuellement en vue de la mission » (C. 9).*

Historiquement, la mission a précédé la communauté mais, rapidement, dès 1633, les Fondateurs ont vu dans la vie communautaire un soutien pour la mission et pour la vocation.

La vie fraternelle en commun et la mission sont devenues deux dimensions inséparables. La mission façonne et dynamise la vie

communautaire. Celle-ci est d'autant plus formatrice pour la mission lorsque chacune se sent responsable de participer à sa construction.

*« Quelle merveille ! Dieu choisit et assemble des filles de divers lieux et provinces pour les unir et lier ensemble du lien de sa charité, pour faire paraître aux hommes, en tant endroits, l'amour qu'il leur porte et le soin que sa Providence en a, pour les secourir dans leurs besoins et ainsi le faire reconnaître »* (Saint Vincent, septembre 1659, Coste X, 666).

Le fondement de cette vie commune est théologal et spirituel. Pour sainte Louise, le « vivre ensemble » doit refléter la relation trinitaire. *« Nous devons par relation à la Sainte Trinité, n'être qu'un cœur et n'agir qu'en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes »* (Sainte Louise, A. 85, Ecrits p. 764).

Le Christ qui unit les membres de la communauté lui donne sa raison d'être qui est de servir ensemble et durablement à sa suite. C'est une fraternité évangélique.

*« A ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres »* (Jn 13, 35).

La communauté est une réalité de foi qui permet de témoigner de l'Évangile. Dans ce sens, il est possible de dire que la communauté, elle-même, est mission.

#### 4. Au service du Christ dans les pauvres

*« Dans un regard de foi, elles voient le Christ dans les pauvres et les pauvres dans le Christ. Elles le servent dans ses membres souffrants 'avec compassion, douceur, cordialité, respect et dévotion' »* (C. 10b).

Le service du Christ dans les pauvres est l'expression concrète du don total à Dieu et structure toute la vie des Filles de la Charité.

*« Servant les pauvres, on sert Jésus-Christ... Vous servez Jésus-Christ en la personne des pauvres. Et cela est aussi vrai que nous sommes ici »* (Saint Vincent, 13 février 1646, Coste IX, 252).

Dans un esprit de disponibilité et de générosité, les Filles de la Charité sont prêtes à aller toujours vers les plus pauvres et de passer ainsi de l'amour affectif à l'amour effectif.

*« Il faut de l'amour affectif passer à l'amour effectif, qui est l'exercice des œuvres de la Charité, le service des pauvres entrepris avec joie, courage, constance et amour »* (Saint Vincent, 9 février 1653, Coste IX, 593).

## 5. Avec un esprit évangélique

*« Les vertus évangéliques d'humilité, de simplicité et de charité sont la voie selon laquelle les Filles de la Charité se laissent conduire par l'Esprit Saint »* (C. 13).

Les Fondateurs ont découvert, par la contemplation du Christ, les trois vertus d'humilité, de simplicité et de charité. Ces vertus sont les caractéristiques d'une servante à la suite du Christ Serviteur.

Elles sont les trois dispositions qui traduisent le mieux l'esprit de la Compagnie. Cet esprit donne à la Compagnie un dynamisme original, un esprit commun, un esprit de famille.

*« Si l'humilité, la simplicité et la charité qui donne le support, sont bien établies entre vous, votre petite Compagnie sera composée d'autant de saintes que vous êtes de personnes »* (Sainte Louise, L. 505, 8 janvier 1657, Ecrits p. 530).

Cependant, le contexte général ne favorise pas la pratique de ces vertus. Parfois même, elles vont à l'encontre de la pensée actuelle qui met en avant, d'une manière exagérée, l'apparence, le développement personnel, la recherche du succès...

Or, les vertus sont le terrain favorable pour rejoindre les plus pauvres, pour vivre des relations vraies en communauté et grandir dans sa relation personnelle avec le Seigneur.

Seul l'enracinement progressif dans le Christ, l'écoute de l'Esprit Saint, la lecture régulière de la Parole de Dieu, la découverte et la pratique de ces vertus amèneront la Fille de la Charité à les aimer et désirer les vivre de plus en plus profondément.

## **B. Identité de la Compagnie des Filles de la Charité dans l'Eglise**

Le chapitre des Constitutions « *La Compagnie dans l'Eglise* » précise l'identité juridique de la Compagnie.

### **1. La Compagnie reconnue par l'Eglise**

*« Les Filles de la Charité forment une Compagnie reconnue par l'Eglise sous le nom de Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, Servantes des pauvres. La Compagnie participe à la Mission universelle de salut de l'Eglise, selon le charisme de ses Fondateurs, saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac » (C. 1a).*

*« C'est Dieu qui a donné ce nom à la Compagnie » (Saint Vincent, 4 mars 1658, Coste X, 472-473).*

Saint Vincent exhortait les Sœurs à vivre en cohérence avec leur nom : **Filles de la Charité, Servantes des pauvres** (Cf. C. 1a). Ce nom indique à la fois la mission et le mode de vie que les Filles de la Charité sont invitées à assumer.

*« Estimez de beaucoup ce saint nom et faites en sorte, mes sœurs, de vous montrer toujours dignes de le porter » (Saint Vincent, 6 janvier 1642, Coste IX, 52-53).*

Par l'approbation de la Compagnie, l'Eglise reconnaît qu'elle est un don de Dieu fait à l'Eglise pour le monde, un instrument qui participe à sa Mission universelle de salut, selon le charisme de ses Fondateurs.

## 2. La Compagnie est de droit pontifical et exempte

*« Le 18 janvier 1655, la Compagnie fut approuvée par le cardinal de Retz, archevêque de Paris, et le 8 juin 1668, elle reçut l'approbation pontificale du pape Clément IX » (Constitutions, page 19).*

La Compagnie est de droit pontifical, puisqu'elle a été approuvée par le Saint-Siège.

La Compagnie bénéficie d'une exemption qui lui donne une plus grande autonomie dans son fonctionnement interne et dans son gouvernement. Cette exemption permet une souplesse et une disponibilité plus grandes pour répondre, selon le charisme, aux appels de l'Eglise et des pauvres.

Cette autonomie est à vivre dans l'obéissance à l'Ordinaire du lieu pour tout ce qui relève du culte et de l'activité apostolique, tout en respectant l'identité spirituelle et juridique de la Compagnie.

*« La pensée des Fondateurs et leur projet, que l'autorité ecclésiastique compétente a reconnu concernant la nature, le but, l'esprit et le caractère de l'institut ainsi que ses saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de l'institut, doivent être fidèlement maintenues par tous » (CDC c. 578).*

## 3. La Compagnie, reconnue comme une Société de vie apostolique

*« Dès les origines, saint Vincent et sainte Louise, répondant aux appels de leur temps, ont envoyé les Filles de la Charité à la rencontre des pauvres. Ainsi pouvaient-elles garder la mobilité et la disponibilité nécessaires et vivre au milieu de ceux qu'elles servaient » (C. 12a).*

Au temps des Fondateurs, les Société de vie apostolique n'existaient pas et c'est bien saint Vincent et sainte Louise qui ont introduit dans l'Eglise cette manière particulière de suivre le Christ, exprimée spécialement dans la Charte (Cf. C. 12a).

La Charte donne le sens de la sécularité telle qu'elle est comprise dans la Compagnie. La sécularité est une autre caractéristique de l'identité de la Compagnie. « *Les Filles de la Charité ne sont pas religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculiers* » (Saint Vincent, 7 février 1660, Coste VIII, 237).

La sécularité se concrétise par la manière de vivre la mission dans le monde, avec le monde, dans une réelle proximité aux pauvres. Elle exige la mobilité et la disponibilité pour répondre aux souffrances de tous les pauvres et partout.

Aujourd'hui : « *La Compagnie des Filles de la Charité est une Société de vie apostolique en communauté, qui assume les conseils évangéliques par un lien que définissent les Constitutions* » (C. 1b).

Le Code de Droit Canonique (CDC) de 1983 définit ainsi les Sociétés de vie apostolique : « *Aux côtés des Instituts de vie consacrée prennent place les Sociétés de vie apostolique, dont les membres, **sans les vœux religieux**, poursuivent la fin apostolique propre de leur Société et, **menant la vie fraternelle en commun** tendent, selon leur mode de vie propre, à la perfection de la charité par l'observance des Constitutions* » (CDC c. 731, 1).

« *Il y a parmi elles des Sociétés dont les membres assument les conseils évangéliques par un certain lien défini par les Constitutions* » (CDC c. 731, 2).

Tous ces éléments peuvent s'appliquer à la Compagnie.

- Sans les vœux religieux

« *Ce sont des vœux « non religieux », annuels, toujours renouvelables* » (C. 28a).

Vœux non religieux : Dans la Compagnie, « *on n'est pas Fille de la Charité parce qu'on fait des vœux mais on fait des vœux parce qu'on*

*est Fille de la Charité et pour l'être toujours plus parfaitement » (P. Michel Lloret, c.m.).*

Vœux annuels, toujours renouvelables : le renouvellement annuel permet un approfondissement progressif, dynamique et toujours actuel du don total à Dieu dans la Compagnie (Cf. p. 32-34).

- La fin apostolique propre

*« Données à Dieu pour le service du Christ dans les pauvres, les Filles de la Charité trouvent l'unité de leur vie dans cette finalité » (C. 16a).*

La Compagnie est née, en réponse à l'appel de Dieu, pour se mettre au service des pauvres. La finalité de la Compagnie est ce que l'Eglise désigne la fin apostolique propre.

Cela veut dire que toutes les dimensions de la vie d'une Fille de la Charité sont orientées vers et pour le service. Le service donne sens à la vie communautaire, de même que la relation à Dieu redynamise sans cesse cette manière de se donner à Dieu : servir les pauvres, continuer la mission de Jésus-Christ.

*« Pour être vraies Filles de la Charité, il faut faire ce que le Fils de Dieu a fait sur terre. Et qu'a-t-il fait principalement ? ... Il a continuellement travaillé pour le prochain, visitant et guérissant les malades, instruisant les ignorants pour leur salut. Que vous êtes heureuses, mes filles, d'être appelées à une condition si agréable à Dieu ! » (Saint Vincent, 5 juillet 1640, Coste IX, 15).*

- Menant la vie fraternelle en commun

*« Appelées et assemblées par Dieu, les Filles de la Charité mènent la vie fraternelle en commun en vue de la mission spécifique de service » (C. 32a).*

La vie communautaire est un élément constitutif des Sociétés de vie apostolique. La Compagnie considère le « vivre ensemble » comme formateur et force pour la mission et la vie spirituelle.

- Pour tendre à la perfection de la charité par l'observance des Constitutions

Les Constitutions sont « *un chemin spirituel, un chemin apostolique et missionnaire, un chemin communautaire* » (Lettre introductive aux Constitutions, page 8).

Pour saint Vincent, *les Règles* (les Constitutions) expriment le projet de Dieu sur la Compagnie. Elles sont enracinées dans l'Évangile. « *Elles vous font parvenir à ce que Dieu demande de vous* » (8 août 1655, Coste X, 98). Elles sont « *un chemin que Dieu a marqué* » (30 mai 1647, Coste IX, 316). Elles « *contiennent les moyens de vous acheminer à la perfection* » (30 mai 1647, Coste IX, 318).

Tendre à la perfection de la charité fait découvrir peu à peu la joie du don et permet d'accepter ses limites. Les Constitutions « *proposent une manière d'aimer* » (Lettre introductive aux Constitutions, page 7). C'est le chemin de toute une vie.

- Dont les membres assument les conseils évangéliques

Selon les Constitutions, la Compagnie est une Société de vie apostolique en communauté, qui assume les conseils évangéliques par un lien que définissent les Constitutions. Par les vœux, elles ratifient leur don total à Dieu (Cf. C. 28a).

#### 4. L'internationalité de la Compagnie et l'universalité du charisme

« *La Compagnie est internationale. Le charisme est incarné et rendu visible dans les diverses cultures et les différents pays à travers le monde* » (C. 6).

La Compagnie est internationale car elle est présente dans de nombreux pays et ses membres sont de nationalités différentes. Ce

caractère exige de chaque Fille de la Charité l'apprentissage à la disponibilité, à l'ouverture d'esprit à la Compagnie tout entière, au respect des différences et à la pratique du dialogue interculturel. C'est un appel à l'unité dans la diversité.

Le charisme est universel puisqu'il est un don de l'Esprit fait à l'Eglise. Il dépasse l'espace et le temps. Il se fonde sur l'Evangile et s'exprime par la charité. C'est un appel à la communion dans le Christ.

### **C. Pour une fidélité toujours renouvelée**

*« L'appel entendu par les premières Sœurs est toujours celui qui, à travers le monde, suscite et rassemble les Filles de la Charité. Elles s'efforcent de retrouver à la source les inspirations et les intuitions de leurs Fondateurs, pour répondre, dans une fidélité et une disponibilité toujours renouvelée aux besoins de leur temps » (Constitutions, pages 19-20).*

Pour rester fidèles aujourd'hui à leur identité, les Filles de la Charité s'efforcent de :

#### **1. S'enraciner toujours plus fortement en Jésus-Christ**

L'exigence de l'enracinement en Jésus-Christ est plus que jamais fondamentale pour servir, dans la durée, le Christ dans les pauvres. Dans un regard de foi, chaque rencontre avec les pauvres est une rencontre avec le Christ. La prière permet d'unifier progressivement sa vie, de cultiver l'intériorité, de construire des communautés de foi et de mission fondées sur l'Evangile.

#### **2. Discerner en communauté l'appel des pauvres**

Depuis les origines, la Compagnie est attentive aux signes des temps et aux nouvelles pauvretés. Elle est ainsi fidèle à l'inventivité et à l'audace de ses Fondateurs. Aujourd'hui, les Filles de la Charité ont la responsabilité de poursuivre cet élan missionnaire, avec le souci constant de collaborer pour la justice et la charité effective. Le

dialogue et la recherche commune au quotidien, les révisions de vie, les Assemblées sont des moyens qu'offre la Compagnie pour favoriser le discernement.

### 3. Entretenir avec conviction le charisme vivant

La Compagnie a une longue histoire de par la vie de milliers de Filles de la Charité qui ont suivi le chemin tracé par saint Vincent et sainte Louise. La formation initiale et continue est vitale pour persévérer dans la fidélité au charisme des Fondateurs.

Au fil des siècles, de nombreux groupes se sont inspirés de la spiritualité vincentienne. Ils forment la Famille vincentienne. Dans un esprit de fraternité, les Filles de la Charité partagent avec eux les valeurs enseignées par saint Vincent et sainte Louise, mettent en commun des projets missionnaires et assurent ensemble la transmission du charisme, par la parole et surtout par le témoignage évangélique.

### 4. Etre fidèle aux Constitutions

Saint Vincent compare les « règles » (Constitutions) à des ailes. *« Comme les oiseaux ont des ailes pour voler, n'en étant nullement chargés, de même les Filles de la Charité ont leurs règles, qui leur servent d'ailes pour voler à Dieu et bien loin d'en être plus pesantes, elles volent, quand elles les pratiquent bien »* (8 août 1655, Coste X, 98).

Les Constitutions permettent à la Compagnie de rester fidèle à l'esprit des origines, de maintenir l'unité entre les Filles de la Charité et la communion dans la Compagnie.

Pour rester fidèle aux Constitutions et se les approprier avec un esprit de foi, il est indispensable de bien les connaître et de les approfondir.

### 5. Vivre l'appartenance à la Compagnie

*« Au moment où une postulante est admise au Séminaire, elle devient membre de la Compagnie »* (C. 5a).

*« La Communauté est le premier lieu d'appartenance des Filles de la Charité » (C. 34).*

Vivre l'appartenance, c'est répondre à l'appel à une ouverture de cœur par-delà son pays, sa Province, son continent, à la communion entre les Sœurs, à une disponibilité large et une mobilité effective au-delà des frontières de toutes natures.

La dimension de la communion rend crédible le témoignage de la Compagnie tout entière.

Le fait que des Sœurs acceptent de partir pour servir dans n'importe quel lieu renforce le caractère international de la Compagnie. Être disponible est un signe d'appartenance.

Le sens de l'appartenance grandit dans la mesure où celui-ci est nourrit par l'intérêt porté à la vie de la Compagnie et par le désir d'y participer pleinement.

## 6. Servir avec d'autres

Dans la mouvance du Concile Vatican II, Mère Guillemin, en 1964, avait eu l'intuition de proposer les transformations nécessaires pour stimuler la Compagnie à être davantage dans le monde. Elle invitait les personnes consacrées à passer :

- *d'une situation de possession à une situation d'insertion,*
- *d'une position d'autorité à une position de collaboration,*
- *d'un complexe de supériorité religieuse à un sentiment de fraternité,*
- *d'un complexe d'infériorité humaine à une franche participation à la vie,*
- *d'un souci de conversion morale à un souci missionnaire.*

Même si la situation a changé et que la collaboration est devenue plus habituelle, ces « passages » sont toujours des références pour la Compagnie. C'est un état d'esprit à maintenir (Cf. S. 9).

Les Filles de la Charité sont amenées à partager le charisme avec d'autres, à s'insérer dans la pastorale de l'Eglise, à servir avec la Famille vincentienne et d'autres associations, à travailler en réseau, à participer à des projets, à se former professionnellement.

Le travail en réseau est un outil parmi d'autres. Il permet d'agir avec davantage d'efficacité sans toutefois perdre de vue l'importance de la qualité des relations.

## Pour aller plus loin

1. « *Pour vous, qui suis-je ?* » Comment entretenir et développer ma relation personnelle avec le Christ ?
2. Le charisme est un don de Dieu à vivre, à transmettre et à partager. De quelle manière ?
3. Relire la Charte (C. 12a) en s'appuyant sur la définition des Sociétés de vie apostolique et sur notre identité spirituelle.
4. « *Tant que la charité, l'humilité, la simplicité seront parmi vous, on pourra dire : 'la Compagnie vit encore'* » (Saint Vincent, 9 février 1653, Coste IX, 595).  
Quels engagements prendre pour traduire ces vertus, aujourd'hui, à travers le style de vie ?
5. Le projet évangélique des Filles de la Charité s'exprime dans les Constitutions. Elles contiennent le « patrimoine spirituel » de la Compagnie. Comment relire sa vie à la lumière des Constitutions ?
6. Comment comprendre et vivre aujourd'hui les « passages » de Mère Guillemin (voir page 26) ?

## Pour approfondir

- **Code de Droit canonique (CDC)**

Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propre de chacun (c. 208).

Sociétés de vie apostolique : c. 731 à c. 746

- **Texte du Concile Vatican II**

Dès les origines de l'Eglise, il y eut des hommes et des femmes qui voulurent, par la pratique des conseils évangéliques, suivre plus librement le Christ et l'imiter plus fidèlement et qui, chacun à sa manière, menèrent une vie consacrée à Dieu (Perfectae caritatis, 1).

- **Catéchisme de l'Eglise Catholique (CEC)**

En toute sa vie, Jésus se montre comme notre modèle. Il est « l'homme parfait » qui nous invite à devenir ses disciples et à le suivre (520).

- **Exhortation apostolique Vita consecrata**

Il faut sauvegarder et promouvoir la spécificité de cette forme de vie (Société de vie apostolique) qui, au cours des derniers siècles, a produit tant de fruits de sainteté et d'apostolat, notamment dans le domaine de la charité et de la diffusion missionnaire de l'Évangile (11).

- **Instruction sur les vœux**

Textes des Fondateurs : pages 162 à 167



## Chapitre 2 – Les vœux des Filles de la Charité

### A. Les vœux dans la vie chrétienne

A certains moments de sa vie, tout chrétien peut être amené à s'engager par une promesse faite à Dieu. Des sacrements l'exigent : le baptême, la confirmation, le mariage, l'ordination.

La promesse peut aussi être un acte, une prière, un pèlerinage...

Qu'est-ce qu'un vœu dans l'Église ? Un vœu est « *La promesse libre et volontaire faite à Dieu d'un bien meilleur et possible (qui doit être) rempli par la vertu de la religion* » (Cf. CDC c. 1191).

- *La promesse* : l'engagement à faire ou à ne pas faire quelque chose.
- *libre et volontaire* : pris en toute liberté, devant Dieu, après un discernement, en étant conscient de sa portée.
- *faite à Dieu* : il est une manière de rendre gloire à Dieu et de le reconnaître comme seul Seigneur.
- *d'un bien meilleur et possible* : le bien promis est raisonnablement possible à accomplir, et meilleur car il aide à avancer plus loin sur le chemin de la sainteté.

Par le vœu, les baptisés rendent à Dieu l'honneur qui lui est dû en lui manifestant, en même temps, leur dépendance en tant que créature. Le vœu devient ainsi une prière, une louange, un acte du culte.

Les vœux expriment un engagement et en même temps donnent un élan spirituel et missionnaire.

### B. Les conseils évangéliques

*« Pour servir le Christ dans les pauvres, les Filles de la Charité s'engagent à vivre leur consécration baptismale par la pratique des*

*conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance qui reçoivent de ce service leur caractère spécifique » (C. 27).*

Tout baptisé est appelé à vivre les conseils évangéliques. Ils sont particulièrement exprimés dans les Béatitudes, programme de vie pour tous les chrétiens.

L'Église reconnaît dans la pratique des conseils évangéliques un moyen pour se rapprocher de ce que Jésus a lui-même vécu : amour, proximité des pauvres, justice, réconciliation, don total et obéissance au Père.

Dans l'histoire de l'Église, les conseils évangéliques spécifiques de chasteté, pauvreté et obéissance ont été considérés comme un chemin du don total, une expression particulière de la suite du Christ.

En faisant vœu de les vivre, les Filles de la Charité s'engagent à se configurer à Jésus-Christ chaste, pauvre et obéissant.

### **C. Les vœux des Filles de la Charité**

*« Les Filles de la Charité font quatre vœux : service des pauvres, chasteté, pauvreté et obéissance... Ce sont des vœux 'non religieux', annuels, toujours renouvelables, selon les Constitutions et Statuts. L'Église les reconnaît tels qu'ils sont compris par la Compagnie, en fidélité à ses Fondateurs » (C. 28a).*

Les vœux, tels qu'ils sont vécus dans la Compagnie, et reconnus par l'Église, sont :

#### **1. Des vœux « non religieux »**

L'expression vœux « non religieux » signifie d'abord que les vœux des Filles de la Charité sont distincts de ceux des religieuses. Dans la vie religieuse, les Sœurs professent les conseils évangéliques par des vœux publics et, par cet acte, elles deviennent religieuses. C'est le centre de leur consécration.

Les Filles de la Charité expriment leur don total à Dieu en continuant la mission du Christ Serviteur sur le chemin de la charité : « *ne faisant point d'autre profession... que... l'offrande qu'elles lui font de tout ce qu'elles sont et de leur service en la personne des pauvres* » (Saint Vincent, 24 août 1659, Coste X, 661). Le centre de leur consécration est donc le service du Christ dans les pauvres.

C'est pourquoi la postulante devient Fille de la Charité au moment de l'entrée au Séminaire. Toutefois, les vœux sont nécessaires pour demeurer dans la Compagnie.

L'expression « professent des vœux » n'est pas utilisée pour les vœux des Filles de la Charité. Les Constitutions utilisent les verbes : choisir, assumer, pratiquer, ratifier mais jamais celui de « professer », car professer sous-entend : proclamer publiquement.

## 2. Annuels et toujours renouvelables

*« Le renouvellement annuel des vœux permet aux Sœurs d'affermir leur volonté de répondre à la vocation, tout en garantissant la stabilité de leur service du Christ dans la Compagnie » (C. 28d).*

Cette expression, « annuels et renouvelables », signifie que les vœux se renouvellent tous les ans.

Ce principe ne diminue ni leur importance, ni leur radicalité. Dans la mesure où ils sont vécus en vérité, ils sont un réel choix de vie. En cela, ils sont signes prophétiques.

*« Il vaudrait néanmoins mieux ne les pas faire que d'avoir l'intention de vous en dispenser quand vous voudriez » (Saint Vincent, 19 juillet 1640, Coste IX, 25).*

La Rénovation annuelle est l'occasion de redire « oui », sans interrompre en rien l'engagement dans la durée. En effet, c'est un processus continu de conversion et de persévérance qui permet à chaque Sœur de relire sa vie, de se redynamiser, de se réengager dans

la fidélité. C'est un moyen de croissance humaine, spirituelle et vocationnelle.

### 3. Un vœu spécifique

*« Elles s'engagent par un vœu spécifique à servir les pauvres » (C. 24a).*

C'est le trait le plus caractéristique de la Compagnie et un aspect fondamental des vœux des Filles de la Charité car la fin de la Compagnie correspond à ce vœu spécifique : le service du Christ dans les pauvres.

Les vœux de chasteté, pauvreté et obéissance sont à comprendre et à vivre en référence au service, c'est-à-dire que le vœu du service des pauvres donne son empreinte à chacun des trois autres vœux.

Le vœu de chasteté : *« pour une donation inconditionnelle et une totale disponibilité au service des pauvres » (C. 29a).*

Le vœu de pauvreté : *« dans le souci de partager la vie des pauvres, elles s'efforcent de se convertir tous les jours à la pauvreté évangélique » (C. 30b).*

Le vœu d'obéissance engage *« ... à une recherche et à une acceptation humble et loyale de la volonté de Dieu, manifestée à la Compagnie de multiples façons : la clameur des pauvres, les appels de l'Eglise, les signes des temps, les Constitutions et les Statuts » (C. 31b).*

### 4. Selon les Constitutions et Statuts

L'Eglise a approuvé les Constitutions et Statuts et reconnaît les vœux des Filles de la Charité *« tels qu'ils sont compris par la Compagnie, en fidélité à ses Fondateurs » (C. 28a).*

L'engagement à vivre les vœux, conformément aux Constitutions et Statuts, est inclus dans les deux formules des vœux :

*« ... conformément à nos Constitutions et à nos Statuts » ; « Et selon ses Constitutions et Statuts je fais vœu pour un an... » (C. 28b).*

Tout ce qui concerne les vœux dans la Compagnie requiert l'approbation du Supérieur général (Cf. C. 28 et C. 64c).

Pour les Filles de la Charité, les Constitutions et Statuts sont leur document de référence majeur pour comprendre la manière de vivre les vœux dans la Compagnie, telle que l'ont voulue saint Vincent et sainte Louise.

#### 5. Enracinés dans le mystère de l'Église

Les vœux sont *« source de force, alliance qui s'enracine dans le mystère de l'Église » (C. 28a).*

C'est au cœur de l'Eucharistie, centre de leur vie et de leur mission, que le don total des Filles de la Charité prend toute sa signification : *« Elles s'offrent elles-mêmes avec le Seigneur Jésus dans le mémorial de sa Pâque » (C. 19c).*

Les vœux se prononcent après l'Évangile et l'homélie. Ils apparaissent ainsi comme une réponse de foi et d'amour à la Parole de Dieu. Ils sont suivis par le Credo, qui amplifie cet acte de foi. Ensuite, la prière universelle y fait entrer toute l'humanité par l'intercession de l'Église.

#### **D. L'émission des vœux pour la première fois**

*« Les Sœurs font les vœux pour la première fois, entre cinq et sept ans de vocation, selon leur disposition et en accord avec l'autorité compétente. Elles les prononcent pour la première fois à voix haute » (C. 28c).*

Les vœux confirment l'engagement pris lors de l'entrée dans la Compagnie, c'est à dire le jour de l'admission au Séminaire. Pour que les vœux soient valides, il faut avoir l'autorisation du Supérieur général, les faire librement et à voix haute.

La préparation aux vœux se vit au sein d'une Communauté locale dans un cheminement progressif. La Compagnie s'engage à accompagner les Sœurs qui se préparent. Les Sœurs elles-mêmes se sentent responsables personnellement de cette démarche. Ce temps de préparation est l'occasion de mûrir humainement et dans le don total au Seigneur au service des pauvres. Pour émettre les vœux pour la première fois, des étapes sont nécessaires :

1. « A quatre ans de vocation, la Sœur écrit à la Visitatrice et à la Supérieure générale pour leur faire connaître ses dispositions à l'égard de son engagement dans la Compagnie et son désir de se préparer plus immédiatement aux vœux. Ces lettres doivent être accompagnées d'un rapport de la Sœur Servante » (S. 15a).
2. « Trois mois avant la date envisagée d'un commun accord avec la Visitatrice et la Sœur Servante pour la première émission des vœux, la Sœur écrit à la Visitatrice pour lui en faire la demande qui est transmise à la Supérieure générale » (S. 15b).

La Supérieure générale transmet la demande au Supérieur général.

3. « La célébration des vœux se vit dans la joie et l'action de grâce et revêt un caractère de simplicité et de pauvreté » (Guide pour la Formation initiale, p. 101). Elle « se vit simplement, de préférence dans la Communauté locale » (Orientations pour la Formation initiale après le Seminarium de mai 2011, p. 6).

Jusqu'à dix ans de vocation, la participation à la formation initiale en mission est indispensable pour poursuivre l'approfondissement des vœux (Cf. Guide pour la Formation initiale, p. 102).

## **E. La Rénovation des vœux**

*« Le renouvellement annuel des vœux permet aux Sœurs d'affermir leur volonté de répondre à la vocation, tout en garantissant la stabilité de leur service du Christ dans la Compagnie : il suppose un acte librement posé et toujours inspiré par l'amour » (C. 28d).*

## 1. Les vœux : un approfondissement de la vocation

Les Fondateurs insistent auprès des premières Sœurs sur l'importance des vœux pour la croissance spirituelle. Ils les encourageaient à les prononcer et ensuite à les renouveler.

Les vœux se comprennent et s'approfondissent progressivement car le don total englobe toutes les dimensions de la vie de la Fille de la Charité. C'est la capacité à laisser toujours davantage de place à Dieu. Cette disponibilité à la grâce donne la force et la joie pour persévérer dans la durée.

Cette spiritualité de la Rénovation exige de se préparer au moment de la demande, de se former et surtout de se laisser transformer par l'Esprit, les autres et les événements. Le renouvellement est une opportunité offerte aux Filles de la Charité de progresser tout au long de leur vie.

*« Chacune doit se sentir responsable de sa propre formation en profitant des moyens accessibles, surtout ceux que la Compagnie lui propose » (C. 58b).*

## 2. La demande de la Rénovation annuelle des vœux

Chaque Sœur fait sa demande de la Rénovation des vœux à sa Sœur Servante (Cf. C. 36b).

Chaque Sœur Servante fait sa demande de la Rénovation des vœux à la Visitatrice et lui transmet celle des Sœurs de sa Communauté (Cf. S. 64b).

Chaque Visitatrice fait sa demande de la Rénovation des vœux à la Supérieure générale et lui transmet celle des Sœurs de sa Province (Cf. C. 73e).

La Supérieure générale fait sa demande de la Rénovation des vœux au Supérieur général et lui transmet celle de toutes les Filles de la Charité, avec le consentement du Conseil général (Cf. C. 66f).

Dans la lettre du 2 février, la Supérieure générale fait part aux Sœurs de la grâce de la Rénovation accordée par le Supérieur général. Cette lettre est aussi l'occasion pour les Filles de la Charité du monde entier de recevoir une proposition de réflexion pour se préparer plus intensément à la Rénovation des vœux. Cette lettre existe dans la Compagnie depuis 1687.

Le renouvellement se fait en la fête de l'Annonciation, jour choisi par sainte Louise pour associer sa propre donation au « oui » de Marie (Cf. C. 28e), au cours de l'Eucharistie.

*« Chaque Sœur certifie avoir renouvelé son engagement en signant l'attestation de la Rénovation qui sera envoyée à la Visitatrice » (C. 28e).*

### 3. Situations exceptionnelles

La Rénovation implique de vivre les exigences des vœux et le désir de grandir. Si une Sœur se trouve en difficulté par rapport à ces exigences, la Compagnie peut proposer, accepter ou imposer un délai de Rénovation (Cf. C. 44). Dans tous les cas, la réflexion se fait à différents niveaux par un dialogue avec la Sœur et, entre la Sœur Servante et la Visitatrice, pour assurer un discernement le plus juste possible.

Une Sœur peut demander un délai de Rénovation. Cette période lui permet de prendre du recul, de relire, de discerner afin de mieux comprendre si son désir rejoint celui de Dieu. La Compagnie l'aidera et lui proposera l'accompagnement nécessaire.

Ce délai peut aussi être imposé par décision du Supérieur général, sur la demande de la Visitatrice avec son Conseil et avec le consentement de la Supérieure générale avec son Conseil. Les raisons sont données à la Sœur et un accompagnement lui est proposé.

## **F. Les vœux : devoirs et droits**

Dans l'Église, et donc dans la Compagnie, deux principes régissent les devoirs et les droits des membres : l'égalité et la progression (Cf. C. 40).

Cela signifie que les membres ont tous les mêmes devoirs et droits mais que ceux-ci s'acquièrent par étape, en particulier : lors de l'admission dans la Compagnie, lors de l'envoi en mission, lors de l'émission des vœux pour la première fois et à partir de 10 ans de vocation (Cf. C. 42b).

- Les devoirs : en tant que membre de la Compagnie, chaque Sœur a le devoir d'observer les Constitutions, d'obéir aux Supérieur(e)s légitimes et, en temps voulu, d'émettre les vœux pour la première fois, puis de les renouveler.
- Les droits : ils s'exercent notamment par la participation aux Assemblées, aux consultations, aux élections, ou au gouvernement. Les conditions sont précisées dans les Constitutions.

## Pour aller plus loin

1. Les vœux : un engagement, une exigence, une route à prendre : quel sens je donne personnellement à cette dynamique de vie ? En quoi est-elle évangélique ?
2. Comment les vœux favorisent-ils la relation avec le Christ ? avec les autres ?
3. La préparation aux vœux demande de la lucidité sur soi-même : dons, limites, capacité de lâcher-prise... Suis-je prête à reconnaître tout ce qui constitue ma personnalité et à prendre un chemin de transformation vers ce que le Seigneur attend de moi ?
4. Comment les vœux imprègnent-ils ma vie spirituelle, missionnaire, fraternelle ? Comment s'entraider à vivre les vœux ?
5. Dans la Compagnie, les vœux sont non religieux, annuels, toujours renouvelables. Quelle compréhension ai-je de cette spécificité ? Quelles implications ?
6. Dans le monde d'aujourd'hui, certaines réalités (courants de pensée, manières de vivre...) mènent à la vie et d'autres à la mort. Je prends le temps de les repérer et d'en mesurer l'impact dans ma vie et en particulier dans la pratique des vœux.

## Pour approfondir

- **Code de Droit canonique**

Chaque institut, en tenant compte de son caractère et de ses fins propres, définira dans ses constitutions la manière d'observer les conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance selon son genre de vie (c. 598).

- **Texte du Concile Vatican II**

Les membres de tout institut se rappelleront principalement que par la profession des conseils évangéliques ils ont répondu à une vocation divine de sorte que, non seulement morts au péché mais encore renonçant au monde, ils ne vivent que pour Dieu seul (Perfectae caritatis, 5).

- **Exhortation apostolique Vita consecrata**

Rapporter les conseils évangéliques à la Trinité sainte et sanctifiante, c'est révéler leur sens le plus profond. En effet, ces conseils expriment l'amour porté au Père par le Fils dans l'unité de l'Esprit. En les pratiquant, la personne consacrée vit avec une intensité particulière le caractère trinitaire et christologique qui marque toute la vie chrétienne (21).

- **Instruction sur les vœux**

Textes des Fondateurs : pages 168 et 169

Histoire des vœux : pages 206 à 214



## Chapitre 3 - Le service du Christ dans les pauvres

*« La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité est pour honorer Notre Seigneur Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des pauvres »* (Règles communes des Filles de la Charité, I,1).

Les Filles de la Charité font le vœu de se donner à Dieu par le service des pauvres. Ce vœu est primordial et oriente les trois autres vœux.

Les Filles de la Charité s'inspirent de l'exemple du Christ, qui en lavant les pieds de ses disciples, à la veille de donner sa vie pour le salut des hommes, a tracé le chemin de l'humble service : *« C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez, vous aussi, comme j'ai fait pour vous »* (Jn 13, 15).

La vocation des Filles de la Charité est donc de **suivre le Christ par le service des pauvres**, dans une **fidélité toujours renouvelée**.

### A. A la suite du Christ

*« Jésus parcourait toute la Galilée ; il enseignait dans leurs synagogues, proclamait l'Évangile du Royaume, guérissait toute maladie et toute infirmité dans le peuple »* (Mt 4, 23).

#### 1. Le Christ, source et modèle de toute charité

Saint Vincent et sainte Louise encourageaient les Filles de la Charité à contempler le Christ Serviteur.

*« Notre vocation est conforme à la vie que le Fils de Dieu a menée sur la terre »* (Saint Vincent, 25 décembre 1648, Coste IX, 451). *« Vous avez été choisies pour imiter sa sainte vie sur la terre »* (Saint Vincent,

16 août 1640, Coste IX, 39). « *Par le service des pauvres, nous honorons ce que le Fils de Dieu a fait sur terre et sa sainte humanité* » (Saint Vincent, 16 mars 1642, Coste IX, 61).

Pour marcher à la suite du Christ et se rapprocher progressivement de lui, les Filles de la Charité reviennent sans cesse à l'Évangile. La méditation de la Parole de Dieu est un moyen « *d'approfondir la connaissance de la personne du Christ et de son attitude à l'égard des humbles et des opprimés* » (Cf. C. 22a).

Jésus, venu assumer notre humanité, est la source et le modèle de la charité. Il nous apprend à aller à la rencontre des personnes et la manière d'être en relation. Il était vis-à-vis de tous et particulièrement de la personne exclue, malade, étrangère : compatissant, proche, attentif... Il cherchait à relever les personnes avec respect et miséricorde. « *Les publicains et les pécheurs venaient tous à Jésus pour l'écouter. Les pharisiens et les scribes récriminaient contre lui : 'Cet homme fait bon accueil aux pécheurs, et il mange avec eux !'* » (Lc 15, 1-2).

L'Évangile enseigne que les pauvres représentent le Christ :

« *Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* » (Mt 25, 40). Cette parole de Jésus est la base de la mystique du service qui consiste à voir les pauvres avec un regard de foi. Cela signifie : reconnaître dans ses frères et ses sœurs la présence du Christ. Saint Vincent l'illustre en utilisant l'expression : « *tournez la médaille* » (Coste XI, 32). C'est une façon d'inviter à considérer la personne dans son intégralité.

Cette vision de foi anime les Filles de la Charité. Leur passion pour le Christ nourrit et stimule leur passion pour les pauvres. Ils sont au cœur de la Compagnie et habitent celui de chaque Fille de la Charité.

« Une sœur ira dix fois le jour voir les malades, et dix fois par jour elle y trouvera Dieu » (Saint Vincent, 13 février 1646, Coste IX, 252).

Inspiré par l'Écriture, le sceau de la Compagnie qui représente un cœur enflammé sur lequel se détache Jésus crucifié signifie cette passion, celle qui pousse les Filles de la Charité à aller, au nom du Christ, à la rencontre de leurs frères et sœurs, les « *vraiment pauvres* » (C. 11b), pour les servir : « *La Charité de Jésus crucifié nous presse* » (Cf. 2 Co 5, 14). Le sceau est l'expression symbolique de la centralité du Christ et signifie que Jésus est la source de l'audace de la Charité. Il rappelle notre appartenance à Dieu et notre mission auprès des pauvres.

## 2. Vivre dans un état de charité

« *Pour les Filles de la Charité, le service du Christ dans les pauvres est un acte de l'amour – amour affectif et effectif – qui commande toute leur vie et qui est l'expression par excellence de 'l'état de charité'* » (C. 24a).

Le « oui » à l'appel de Dieu dans la Compagnie est un « oui » qui engage toutes les dimensions de la vie des Filles de la Charité, en vue de servir les pauvres. Autrement dit, les pauvres sont au cœur de la vie quotidienne des communautés : prière, mission, préoccupations, réflexions, prises de position contre l'injustice.

L'état de charité est un « état permanent » de servante. Saint Vincent l'exprime de cette façon : « *Nous pouvons dire que nous sommes dans un état de charité, parce que constamment nous sommes employés à la pratique réelle de l'amour ou en disposition de l'être* » (30 mai 1659, Coste XII, 275).

La charité est l'énergie, le feu qui presse les Filles de la Charité à être sans cesse en tenue de service. C'est une manière d'être et d'agir que ce soit dans la mission, à la communauté, dans toutes les relations.

Cet état de charité se concrétise en particulier par ces caractéristiques : se donner avec générosité, être animée de l'esprit évangélique, se laisser évangéliser et transformer par les pauvres.

- Se donner avec générosité

*« Avec l'audace des Apôtres, saint Vincent et sainte Louise ont, dès l'origine, lancé leurs filles sur les routes du monde » (C. 25a).*

Dès les débuts de la Compagnie, les Filles de la Charité allaient et venaient selon les besoins. *« Vous faites en cela ce que Notre-Seigneur faisait. Il n'avait point de chez lui, il allait de ville en ville, de village en village et guérissait tous ceux qu'il rencontrait »* (Saint Vincent, 2 février 1653, Coste IX, 583).

*« Laisant tout, ils le suivirent »* (Lc 5, 11).

De fait, la vocation des Filles de la Charité se caractérise par une ouverture de cœur à l'universel qui implique d'être disposée à se déplacer, à s'adapter, à être ouverte à des lieux et des missions inconnus. C'est un appel à un service sans frontières qu'elles soient externes (géographiques) ou internes (réticences, peurs, choix personnels).

La générosité, le détachement, *l'indifférence* aurait dit saint Vincent, la joie sont les signes d'une Fille de la Charité, heureuse d'être toute donnée à Dieu et missionnaire, quel que soit le lieu et le type de service.

Le service des pauvres doit être préféré à tout lorsqu'une nécessité urgente le réclame. Saint Vincent l'exprime ainsi : *« quitter Dieu pour Dieu »* (30 mai 1647, Coste IX, 319).

Lorsqu'une Fille de la Charité répond avec courage et créativité aux appels qui lui sont lancés, elle participe personnellement à la fidélité de la Compagnie au charisme.

- Etre animées de l'esprit évangélique

*« Quels que soient leur forme d'engagement et leur niveau professionnel, les Sœurs gardent vis-à-vis des pauvres une attitude de servante qui doit être la mise en pratique des vertus de leur état : humilité, simplicité et charité » (C. 24d).*

L'humilité permet de reconnaître tout aussi bien ses limites que ses dons. Cela suppose de bien se connaître dans son humanité, d'accepter de dépendre du Seigneur et d'avoir besoin les unes des autres. L'humilité est source de respect mutuel, de bienveillance et d'attention.

La simplicité conduit à vouloir la vérité. La sincérité et la droiture dans les relations construisent des communautés selon l'Évangile. La simplicité intérieure et extérieure facilite les relations et, en particulier, la rencontre avec les personnes fragilisées par différentes pauvretés.

La charité du Christ habite le cœur de chaque Fille de la Charité. Elle est à l'origine de la vocation et un chemin pour la vie entière. La charité rend conforme au Christ, jour après jour. Servir avec charité témoigne que toute personne est enfant de Dieu.

Vivre l'esprit évangélique par la pratique de l'humilité, de la simplicité et de la charité correspond à l'esprit de la Compagnie. Il touche l'être et l'agir et devrait être le premier signe distinctif des Filles de la Charité.

*« Tant que la charité, l'humilité et la simplicité seront parmi vous, on pourra dire : 'La Compagnie de la Charité vit encore' » (Saint Vincent, 9 février 1653, Coste IX, 595).*

De ces trois vertus découlent les grandes valeurs humaines telles que la compassion, la douceur, la cordialité, le respect et la dévotion (Cf. C. 10b).

- Se laisser évangéliser et transformer

*« Elles sont prêtes à recevoir de la part des pauvres et à se laisser évangéliser par eux » (C. 24b).*

Saint Vincent a souvent répété que les pauvres étaient « *nos seigneurs et nos maîtres* » (14 juin 1643, Coste IX, 119). Il était convaincu qu'ils enseignent, convertissent et construisent l'être de la Fille de la Charité. Il savait que le service est une école, qui permet de vivre la foi de manière plus cohérente et de mûrir au niveau humain et spirituel. C'est ainsi que l'on peut dire que c'est en servant que l'on devient servante.

Jésus aurait pu agir tout seul mais il a demandé la participation de ses disciples. « *Donnez-leur vous-mêmes à manger* » (Mt 14, 16). De même, le service implique d'intégrer davantage les personnes en situation de pauvreté dans les projets, de vivre la fraternité avec les plus pauvres, de cheminer avec eux et d'être dans une démarche d'accueil réciproque.

Il s'agit de s'engager par le partage, la solidarité et l'amitié dans une rencontre authentique avec ceux et celles qui vivent la pauvreté.

## **B. Le vœu du service des pauvres**

*« Elles s'engagent par un vœu spécifique à servir les pauvres corporellement et spirituellement, selon les Constitutions et les Statuts » (C. 24a).*

Le vœu de servir les pauvres corporellement et spirituellement est, pour les Filles de la Charité, leur manière spécifique de se donner à Dieu, c'est ce qui les caractérise et unifie leur vie.

*« Ce service nourrit leur contemplation et donne sens à leur vie communautaire, de même que leur relation à Dieu et leur vie fraternelle en commun raniment sans cesse leur engagement apostolique » (C. 16b).*

Les Fondateurs ont perçu, dès les origines, un écueil qui guette toujours les Filles de la Charité : favoriser soit la dimension spirituelle, soit la dimension corporelle. Or, il faut servir toute la personne. Avec les mots de leur époque, saint Vincent et sainte Louise avaient déjà exprimé l'exigence du service intégral.

*« C'est là votre capital de faire connaître Dieu, par le service spirituel que vous devez aux pauvres, en les servant corporellement » (Saint Vincent, mai 1658, Coste X, 476).*

Les Constitutions et Statuts développent ce à quoi s'engagent les Filles de la Charité en faisant le vœu du service des pauvres : *servir tous les pauvres, les servir partout.* (Cf. C. 10 et C. 11).

### 1. Servir tous les pauvres

*« Vous avez une vocation qui vous oblige à assister indifféremment toutes sortes de personnes, hommes, femmes, enfants et généralement tous les pauvres qui ont besoin de vous » (Saint Vincent, 6 janvier 1658, Coste X, 452).*

Les Filles de la Charité s'engagent à servir leurs frères et sœurs en situation de pauvreté. Pour être en accord avec l'esprit des Constitutions, des conditions sont nécessaires.

- Etre envoyées par la Compagnie

*« Les Sœurs ont conscience d'agir en tant que membres de la Compagnie et d'être envoyées par elle. Dans un esprit de concertation*

*et de dialogue, les options à prendre sur le plan local ou individuel seront donc approuvées par l'autorité compétente » (C. 5c).*

Les Filles de la Charité sont envoyées par la Compagnie tout au long de leur vie et notamment, lors de chaque changement. Chacune d'elles engage la Compagnie et l'Eglise par sa mission, par son témoignage, par ses paroles (Cf. S. 8a), d'où l'importance du dialogue et du discernement communautaire.

- Répondre à toutes formes de pauvreté

*« A l'école du Fils de Dieu, les Filles de la Charité apprennent qu'il n'y a pas de misère qui leur soit étrangère... Multiples sont les formes de pauvreté, multiples les formes de service... » (C. 11a).*

Les Filles de la Charité sont prêtes à découvrir et à répondre à toutes formes de pauvreté. La mission peut être exercée dans différents domaines avec un esprit de créativité et d'audace pour s'adapter aux époques et aux lieux. Les Sœurs sont engagées sur de nombreux terrains missionnaires connus et dans le champ des nouvelles pauvretés.

- Donner la priorité aux « *vraiment pauvres* » (C. 11 b).

Saint Vincent et sainte Louise n'ont pas fondé la Compagnie en vue d'un certain type de mission. Ils ont opté pour le service de tous les pauvres mais avec la priorité donnée « *aux vraiment pauvres* ». C'est un désir à entretenir et c'est le critère qui devrait toujours guider la Compagnie, les Provinces, les Communautés et chacune personnellement.

La notion de « vraiment pauvres » est large et fluctuante en fonction des pays, des époques. Il peut s'agir aussi bien de pauvretés matérielles, spirituelles, affectives que de situations liées à l'injustice et aux droits humains bafoués.

- Privilégier la relation de proximité

*« Dès les origines, saint Vincent et sainte Louise, répondant aux appels de leur temps, ont envoyé les Filles de la Charité à la rencontre des pauvres. Ainsi pouvaient-elles garder la mobilité et la disponibilité nécessaires et vivre au milieu de ceux qu'elles servaient » (C. 12a).*

Saint Vincent a voulu que les Filles de la Charité soient proches des personnes. L'importance qu'il accordait aux visites à domicile exprime bien cette intuition. La Charte (Cf. C. 12a) l'illustre ainsi que de nombreuses conférences qui soulignent la nécessité « d'aller vers ».

L'attention, condition préalable de tout service, est également facilitée par une proximité de vie avec les plus pauvres. Elle se réalise dans le service, dans les relations, dans la manière d'être, de faire et par un style de vie le plus proche possible de celui des pauvres.

La proximité se traduit également par la solidarité avec les pauvres, par la participation à la défense de leurs droits, par des relations fraternelles avec eux et la communion à leurs joies et à leurs peines.

*« Il est quelque chose de fondamental et d'essentiel à reconnaître pour progresser vers l'amitié sociale et la fraternité universelle : réaliser combien vaut un être humain, combien vaut une personne, toujours et en toute circonstance » (Pape François, Fratelli tutti, 106).*

## 2. Servir partout

*« Elles sont prêtes à servir en quelque lieu où elles sont envoyées, convaincues qu'elles contribuent à la réalisation de la mission confiée par l'Eglise » (C. 25b).*

Toutes les Filles de la Charité sont missionnaires, car elles sont envoyées au nom du Christ pour être des disciples. Elles se donnent entièrement à son service dans les pauvres pour continuer sa mission.

Les Filles de la Charité se caractérisent par leur disponibilité et leur mobilité. Pour répondre à l'appel des pauvres et aux besoins de la Compagnie, elles sont prêtes à changer de Communauté et de service lorsque cela leur est demandé. Ces changements sont aussi l'occasion de grandir humainement et dans la vocation, car ils exigent de laisser des habitudes, des relations, des repères. L'entraide de la communauté et la prière sont de réels soutiens pour vivre ces détachements.

La Compagnie envoie des Sœurs là où c'est nécessaire. Elles se mettent alors en disposition de se détacher de ce qu'elles connaissent, d'apprendre, d'accueillir pour servir humblement dans une autre région, un nouveau pays, une nouvelle culture.

*« Il faut que vous soyez prêtes à servir les pauvres partout où l'on vous enverra : dans les armées, comme vous l'avez fait quand vous y avez été appelées, aux pauvres criminels et généralement en tous les endroits où vous pourrez assister les pauvres, puisque c'est votre fin »* (Saint Vincent, 18 octobre 1655, Coste X, 126-127).

Il peut arriver qu'une Province fasse appel à une autre pour qu'une ou plusieurs Sœurs rejoignent une mission temporaire, par exemple, dans une situation missionnaire d'urgence. Les Filles de la Charité se montrent alors disponibles pour participer à cette entraide interprovinciale.

Certaines seront envoyées en mission Ad Gentes (Cf. C. 25 et S. 13). Celle-ci se définit, entre autres, par l'annonce de l'Évangile dans des lieux où le Christ n'est pas connu, ou dans les pays où la transmission de la foi s'est interrompue ou encore dans des pays hostiles à la foi chrétienne. Alors, l'évangélisation se vit par la présence et le témoignage d'une Communauté, signe de fraternité universelle.

## C. Pour une fidélité toujours renouvelée

Attentives aux cris des pauvres, les Filles de la Charité se tiennent disposées à « sortir » pour aller aux périphéries et inventer de nouvelles formes de service, dans la ligne du charisme des Fondateurs.

Pour rester fidèles au charisme, en fonction de l'époque, des lieux, des types de pauvretés, des circonstances sociales et politiques, les Filles de la Charité demeurent en situation d'éveil et prêtes à se renouveler avec un esprit missionnaire audacieux : « *Le Christ appelle continuellement leur Compagnie par leurs frères et sœurs souffrants, par les signes des temps, par l'Eglise* » (C. 11a). Il est donc nécessaire d'insister particulièrement sur **l'écoute**, le **discernement**, la **formation**, la **conversion écologique**.

### 1. L'écoute

La disposition à l'écoute est fondamentale. Elle est accueil de l'Esprit Saint qui se manifeste à travers la Parole de Dieu, la parole de l'Eglise, le cri des pauvres, les Sœurs, les collaborateurs... Dans tous les cas, il s'agit d'ouvrir son cœur, de se laisser façonner, interpellé et parfois déranger.

L'écoute de la Parole de Dieu donne de la densité au don de sa vie et elle éclaire les choix au quotidien.

L'écoute de la parole de l'Eglise : la lecture et l'approfondissement de ses documents donnent des orientations, renforcent la foi et le sens d'appartenance à l'Eglise et ravivent la passion pour vivre l'Evangile.

L'écoute des pauvres : il faut du temps pour apprendre à écouter la souffrance et l'accueillir avec respect. Elle est pourtant la première étape indispensable de tout agir.

L'écoute des Sœurs : les Sœurs s'écoutent mutuellement pour mieux servir, mieux comprendre la réalité des pauvres, planifier, évaluer, se renouveler.

L'écoute des collaborateurs : elle suppose d'être convaincu que le service se partage dans le respect et la réciprocité.

## 2. Le discernement

Le discernement implique une recherche constante de la volonté de Dieu dans les signes quotidiens : « *Il faut rappeler que le discernement priant doit trouver son origine dans la disponibilité à écouter le Seigneur, les autres, la réalité même qui nous interpelle toujours de manière nouvelle* » (Pape François, Gaudete et Exsultate, 172). Dieu est présent dans les événements, dans les appels des pauvres, dans le quotidien des communautés. Le discernement demande du temps et une approche des personnes avec un cœur attentif.

Saint Vincent précise : « *pour bien discerner (les plus pauvres), il faudrait les voir chez eux, pour connaître à l'œil les plus nécessiteux et ceux qui le sont moins* » (21 juillet 1657, Coste VI, 367).

Le discernement est un acte personnel et communautaire. Il implique d'avoir un esprit ouvert lors des échanges et de savoir accepter le point de vue des autres.

Dans la Compagnie, les « *choix sont toujours faits en fonction du service du Christ dans les pauvres, selon l'esprit de la vocation* » (C. 61). La réflexion apostolique, la révision des œuvres, les Assemblées, le Projet communautaire sont des outils de discernement.

La réflexion apostolique (Cf. S. 11) sur la vie de service, permet de discerner, à la lumière de la Parole de Dieu, les conversions nécessaires de l'esprit et du cœur et de trouver les attitudes et les moyens adaptés.

La révision des œuvres : le monde est en perpétuelle mutation. Pour cette raison, les services doivent être régulièrement relus pour vérifier s'ils correspondent toujours à un besoin ou s'il y a lieu de changer pour répondre davantage aux exigences actuelles de la charité et de l'évangélisation, selon les différents contextes.

Les Assemblées ont également cette fonction de discernement : *« Le rôle des Assemblées est d'évaluer et de promouvoir la fidélité au charisme propre et la vitalité apostolique »* (C. 84a).

Le Projet communautaire (Cf. C. 83 et S. 67) s'élabore dans le discernement, la confiance, le dialogue, une attitude de conversion et requiert également la prière et la charité.

### 3. La formation

Approfondir et progresser dans la vocation demande de prendre soin de sa vie spirituelle, communautaire et apostolique par la formation.

Car la formation *« n'est pas seulement un besoin. C'est une question de justice envers les pauvres et envers chaque Sœur »* (C. 52a). Les Sœurs profitent des moyens mis à leur disposition par la Compagnie. Elles s'y intéressent et y consacrent le temps nécessaire. En ce qui concerne le service, elles ont le souci d'acquérir la compétence professionnelle, de connaître la législation en vigueur afin d'agir selon la justice, toujours inspirée par la charité.

Actuellement, et plus que jamais, il est indispensable de se former à la collaboration avec les salariés ou bénévoles et de privilégier les attitudes de réciprocité, de respect, de concertation.

Il est très important d'apprendre aussi à travailler avec les personnes en situation de précarité pour qu'elles deviennent acteurs de leur propre promotion (Cf. C. 24e).

La doctrine sociale de l'Église est une des références de base qu'il est indispensable de connaître pour pouvoir « *s'engager sur le plan social pour changer les structures injustes qui engendrent la pauvreté* » (C. 24e).

#### 4. L'appel à la conversion écologique

*« Elles se prononcent ouvertement pour le respect et la défense de la vie humaine dans toutes ses phases et pour le droit à la paix pour tous les peuples et toutes les nations. Elles dénoncent les situations qui exploitent et qui excluent les personnes »* (S. 8c).

*« Convaincues que les biens de la terre forment un patrimoine commun, elles favorisent un usage responsable des ressources naturelles et la distribution équitable des biens »* (S. 8d).

L'encyclique *Laudato si* (Pape François, 2015) insiste sur le constat que les pauvres sont les premières victimes des injustices, de la traite, du manque d'eau, de la pollution, de l'endettement des états, du réchauffement climatique, du marché des armes...

*« Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale. Les possibilités de solution requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature »* (Laudato si, 139).

Il s'agit de bien comprendre que tout est lié : paix, justice et sauvegarde de la création, d'où cet appel à changer de comportement dans les modes de consommation, dans le vivre ensemble, à s'engager dans la lutte pour la paix et la justice et dans une plus grande proximité avec les plus fragiles. C'est ce qu'on appelle la conversion écologique.

Tout se tient et la vie des Filles de la Charité ne pourra s'unifier qu'en cherchant une cohérence fondée sur l'Évangile. Cette cohérence s'exprime dans les priorités missionnaires, le style de vie, la qualité des gestes du quotidien et celle des relations.

## Pour aller plus loin

1. « *Vous servez Jésus-Christ en la personne des pauvres* » (Saint Vincent, 13 février 1646, Coste IX, 252). Comment grandir progressivement dans ce regard de foi ? Je partage une expérience où je l'ai déjà concrètement vécu.
2. *L'état de charité* : dans quelle mesure est-il effectif dans ma vie ?
3. Le vœu du service des pauvres donne un caractère spécifique aux autres vœux. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?
4. De quelle manière suis-je attentive aux personnes qui vivent dans la pauvreté ? Je partage des expériences d'écoute.
5. La Compagnie est missionnaire par nature. Comment je me sens concernée par sa dimension internationale ?
6. Comment concilier une activité missionnaire intense avec le nécessaire ressourcement spirituel et communautaire ?
7. Les Fondateurs ont vu dans la vie fraternelle en commun un soutien pour la mission. A quoi m'engage cette manière de concevoir la vie communautaire ?

## Pour approfondir

- **Texte du Concile Vatican II**

Si donc les sujets veulent répondre avant tout à leur vocation de suivre le Christ et servir le Christ lui-même dans ses membres, il faut que leur activité apostolique dérive de leur union intime avec lui. De là résulte un développement de la charité elle-même envers Dieu et le prochain (Perfectae caritatis, 8).

- **Catéchisme de l'Église Catholique**

L'amour de l'Église pour les pauvres (...) fait partie de sa tradition constante. Il s'inspire de l'Évangile des béatitudes, de la pauvreté de Jésus et de son attention aux pauvres. L'amour des pauvres est même un des motifs du devoir de travailler, afin de « pouvoir faire le bien en secourant les nécessiteux » (Ep 4, 28). Il ne s'étend pas seulement à la pauvreté matérielle, mais aussi aux nombreuses formes de pauvreté culturelle et religieuse (2444).

- **Encyclique Laudato si**

Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres (49).

- **Encyclique Fratelli tutti**

L'écoute n°48 à 50 - La solidarité n°115 à 116

- **Exhortation apostolique Evangelii gaudium**

L'Église en sortie n°46 à 49

- **Exhortation apostolique Gaudete et Exsultate**

Dans le chapitre 25 de l'Évangile selon Matthieu (vv. 31-46), Jésus s'arrête de nouveau sur l'une des béatitudes, celle qui déclare heureux les miséricordieux. Si nous recherchons cette sainteté qui plaît aux yeux de Dieu, nous trouvons précisément dans ce texte un critère sur la base duquel nous serons jugés : « J'ai eu faim... » (Mt 25, 35-36) ... Donc, être saint ne signifie pas avoir le regard figé dans une prétendue extase. Saint Jean-Paul II disait que « si nous sommes vraiment repartis de la contemplation du Christ, nous devons savoir le découvrir surtout dans le visage de ceux auxquels il a voulu lui-même s'identifier ». Le texte de Matthieu 25, 35-36 « n'est pas une simple invitation à la charité ; c'est une page de christologie qui projette un rayon de lumière sur le mystère du Christ ». Dans cet appel à le reconnaître dans les pauvres et les souffrants, se révèle le cœur même du Christ, ses sentiments et ses choix les plus profonds, auxquels tout saint essaie de se conformer (95-96).

- **Document Final de la Conférence générale de l'Épiscopat Latino-Américain et des Caraïbes à Aparecida**

L'action préférentielle pour les pauvres est implicite dans la foi christologique en ce Dieu qui s'est fait pauvre pour nous, pour nous enrichir de sa pauvreté (Cf. 2 Co 8,9) (Introduction).

- **Instruction sur les vœux**

Textes des Fondateurs : pages 191 à 201

## Chapitre 4 - La chasteté

*« Les Filles de la Charité... accueillent la chasteté comme don qui libère leur cœur et l'élargit aux dimensions du Cœur de Jésus-Christ, pour une donation inconditionnelle et une totale disponibilité au service des pauvres » (C. 29a).*

*« La chasteté est une vertu morale. Elle est aussi un don de Dieu, une grâce, un fruit de l'œuvre spirituelle (Cf. Ga 5, 22) » (Catéchisme de l'Eglise Catholique (CEC), 2345).* Les Filles de la Charité accueillent dans la foi, ce don de Dieu qu'elles n'ont jamais fini de découvrir.

Comme tout don de Dieu, la chasteté rend capable d'aimer davantage.

*« Réponse d'amour à un appel de l'Amour » (C. 29b),* la chasteté dans le célibat en vue du Royaume des Cieux, libère le cœur de la Fille de la Charité pour qu'il brûle toujours davantage de l'Amour de Dieu et des pauvres.

*« Accueillir la chasteté comme don qui libère le cœur » (C. 29a).* C'est un chemin de vie, une démarche progressive faite de détachements et du renversement de ses centres d'intérêt afin de mieux aimer, c'est-à-dire d'aimer *aux dimensions du Cœur de Jésus-Christ*. Il faut compter sur la grâce de Dieu, avec le temps et faire preuve d'une grande humilité.

La chasteté témoigne de l'amour préférentiel pour le Seigneur. C'est une conviction de foi qui habitait nos Fondateurs. Saint Vincent le formule clairement : *« Aimer (Dieu) plus que toute chose, plus que père, mère, parents, amis ou une créature quelconque, c'est l'aimer plus que soi-même »* (19 juillet 1640, Coste IX, 19).

Saint Vincent et sainte Louise ont souvent exprimé que la chasteté concerne les dimensions relationnelles et affectives. Elle se traduit donc en attitudes, en façons de penser, en façons d'aimer.

Pour vivre la chasteté, les Filles de la Charité font librement le choix d'élargir leur cœur pour aimer sans exclusivité, à **la suite du Christ**, de s'y engager par **le vœu de chasteté** et de prendre les moyens de persévérer dans **une fidélité toujours renouvelée**.

## **A. A la suite du Christ**

*« A la suite de Jésus-Christ, les Filles de la Charité s'engagent par vœu à une vie de chasteté dans le célibat en vue du Royaume » (C. 29a).*

### **1. Le Christ, modèle de chasteté**

*« Tout baptisé est appelé à mener une vie chaste, chacun selon son propre état de vie » (CEC, 2394). L'Évangile montre comment Jésus a vécu la chasteté : un amour pour tous, sans exclusion, proche, libre, tout donné : « Jésus, ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu'au bout » (Jn 13, 1).*

Le Christ est le modèle de la chasteté. Quelle que soit la personne rencontrée, il se situe à la bonne distance, c'est-à-dire à la juste place, celle qui respecte la différence, qui n'envahit pas l'espace intérieur de l'autre. Il ne s'impose pas, ne domine pas et ne retient pas. Sa relation n'est pas captative. Lorsqu'il attire une personne, c'est pour que celle-ci se mette au service de l'autre, en toute liberté : *« Celui qui veut marcher à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix chaque jour et qu'il me suive » (Lc 9, 23).*

Les relations de Jésus avec les disciples, avec les foules, avec les malades, avec des personnes en particulier, s'expriment par la simplicité, la bonté, l'art de susciter le meilleur dans le cœur des

personnes rencontrées. La Samaritaine, la femme adultère et tant d'autres, l'ont perçu. Ils se sont sentis aimés, respectés dans leur altérité et libres de consentir ou non à ce que Jésus leur propose.

Il est intéressant de noter que les relations de Jésus sont faites à la fois de distance et de proximité. D'un côté : « *Femme, que me veux-tu ?* » (Jn 2, 4), « *Ne me retiens pas !* » (Jn 20, 17) et d'un autre côté : « *Puis il verse de l'eau dans un bassin. Alors il se mit à laver les pieds de ses disciples et à les essuyer avec le linge qu'il avait à la ceinture* » (Jn 13, 5), « *Alors Jésus se mit à pleurer* » (Jn 11, 35). Le soir du dernier repas, Jésus exprime en des termes profondément humains, le sens de sa présence et de sa mission : « *J'ai désiré d'un grand désir manger cette Pâque avec vous avant de souffrir* » (Lc 22, 15).

Il montre ainsi que l'affectivité a sa place dans les relations, dans la mesure où celle-ci est empreinte de maturité et de justesse. Jésus invite à la liberté, à grandir et à mûrir affectivement, autrement dit, à vivre la chasteté comme lui-même l'a vécue.

Le Christ a appelé quelques personnes à suivre ce chemin de vie. Comme disciples du Christ, saint Vincent et sainte Louise ont compris que, s'offrir entièrement à Dieu pour le servir dans les pauvres, nécessite de vivre la chasteté. Une personne chaste est libre d'esprit et de corps, détachée de ses projets personnels, de l'image qu'elle veut donner d'elle-même, de toutes sortes d'idoles qui rendent esclaves.

## 2. La chasteté, réponse à un don de Dieu

Dieu appelle gratuitement et attend une réponse généreuse et libre. C'est un choix à poser, car parler de chasteté, c'est aussi parler de liberté dans sa réponse.

Effectivement, il s'agit de prendre la décision de s'engager ou non, à la suite du Christ et de participer à son Mystère Pascal, mystère de

mort et de vie, qui nous a révélé son grand amour. « *L'amour que le Seigneur attend de nous à travers notre chasteté n'est pas un amour sans lutte, sans faiblesse, mais un amour qui accepte de grandir à travers les épreuves qui le purifient* » (Mère Rogé, 2 février 1977).

*« Elles vivent, dans la reconnaissance et la joie, la chasteté, source de fécondité spirituelle et signe de l'alliance entre Dieu et son peuple » (C. 29b).*

La chasteté est source de fécondité spirituelle : « *C'est moi qui vous ai choisis... afin que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure* » (Jn 15, 16). Jésus exhorte ses disciples à porter du fruit. Cette fécondité est spirituelle car elle est expression de la présence de Dieu au monde.

Or, pour porter du fruit, il faut une bonne terre, une terre accueillante, débarrassée de ce qui l'encombre. Pour que la chasteté soit source de fécondité spirituelle, des détachements sont nécessaires, aussi bien matériels que relationnels. Ils libèrent de la place pour croître dans sa relation personnelle avec le Christ et dans le don de soi aux autres.

Signe de l'alliance entre Dieu et son peuple : L'alliance est l'expression de la fidélité de Dieu envers son peuple et de la réponse fidèle du peuple choisi à son Dieu : « *Je ferai de toi mon épouse dans la fidélité* » (Os 2, 22).

La chasteté, signe de cette alliance entre Dieu et son peuple, exprime l'appartenance à Jésus-Christ. Elle est au cœur du don total et recouvre toutes les dimensions de la personne. Elle libère des relations exclusives, des intérêts personnels et de la dispersion vers ce qui est secondaire et témoigne que Dieu peut combler toute une vie.

La liberté intérieure, la paix, la joie et la reconnaissance sont les marques d'un amour chaste, celui qui se vit dans le don total aux autres.

## B. Le vœu de chasteté

« *Les Filles de la Charité, s'engagent par vœu à une vie de chasteté dans le célibat en vue du Royaume* » (C. 29a).

### 1. La vertu de chasteté

La chasteté est une vertu que l'on acquiert progressivement. Le Catéchisme de l'Église Catholique parle « *d'un apprentissage de la maîtrise de soi* » (CEC, 2339) et que « *jamais on ne la considérera comme acquise une fois pour toutes* » (CEC, 2342). Cependant, elle est accessible à tout homme et toute femme de bonne volonté, dans la vie consacrée, le mariage, le célibat.

La chasteté, c'est choisir de vivre sa sexualité, ses désirs et ses manques d'une manière libératrice et heureuse dans ses relations avec les autres et avec soi-même, en cohérence avec ses engagements.

Parce que la chasteté est un chemin d'humanisation et d'épanouissement de la personne, elle n'est pas un obstacle à la rencontre mais plutôt la condition pour une juste relation avec Dieu, avec soi-même et avec les autres.

Avec Dieu : Se laisser aimer par lui, l'aimer « *de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit, et de toute sa force* » (Cf. Mc 12, 30) et faire qu'il devienne progressivement le centre de sa vie. C'est aussi avoir avec lui une relation gratuite, sans rien attendre en retour, et par amour.

Avec soi-même : Accueillir ses dons, ses défauts et ses limites. Cela veut dire renoncer à la toute-puissance, avancer sur un chemin de conversion, apprendre à sortir de soi, garder une bonne distance avec ses émotions, ne pas se laisser envahir par elles mais progressivement les intégrer.

Avec les autres : La chasteté est une vertu qui règle, qui harmonise les rapports entre les personnes, notamment les rapports d'affection, d'amour ou d'amitié. Cette vertu aide à considérer chaque personne rencontrée comme une personne dont on ne peut pas se saisir. C'est considérer la personne non pas comme un objet, comme une chose à utiliser pour son plaisir ou son profit personnel, mais comme un sujet unique, doté de liberté.

Une relation chaste, quel que soit l'état de vie de la personne, est une relation respectueuse de la différence. C'est renoncer à être le tout de l'autre et que l'autre soit le tout pour soi. C'est le refus de la fusion et de la confusion pour trouver alors la joie d'une réelle communication.

## 2. Le vœu de chasteté dans le célibat

La chasteté dans le célibat est une des nouveautés apportées par l'Évangile et le christianisme.

Par vœu, les Filles de la Charité s'engagent à pratiquer la vertu de chasteté dans le célibat. Cela implique le renoncement au mariage et à tout acte sexuel. En aucun cas, il ne s'agit de la dépréciation du corps mais du choix d'une donation entière au service du Christ dans les pauvres. « Entière », c'est-à-dire, suivre le Christ avec tout son être, son histoire et son corps. Le vœu de chasteté dans le célibat demande de consentir à sa personnalité, sa féminité, ses dons et ses limites.

Le vœu de chasteté n'est pas un 'moins' d'amour, il est un 'plus' d'amour, puisqu'il est ouverture à tous les autres sans exclusivité : *« don qui libère leur cœur et l'élargit aux dimensions du Cœur de Jésus-Christ » (C. 29a).*

La chasteté dans le célibat vécue en plein monde est une façon de vivre la rencontre avec les autres, les personnes pauvres, les Sœurs, tous ceux et celles qui font partie de la vie quotidienne, imprégnée de

l'amour même dont Jésus a aimé les siens. « *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés* » (Jn 15, 12).

Cette manière de vivre, librement choisie, au nom du Royaume de Dieu, est un signe prophétique et témoigne de l'esprit des Béatitudes.

### 3. La chasteté au service de la charité

La chasteté... « *pour une donation inconditionnelle et une totale disponibilité au service des pauvres* » (C. 29a).

Loin d'être une norme à appliquer ou un repli sur soi, le vœu de chasteté permet aux Filles de la Charité de vivre en plein monde comme des personnes libres et prêtes à aimer plus, à aimer mieux. Il est « *ouverture et présence au monde* » (C. 29b).

La Fille de la Charité désire élargir son amour aux dimensions de l'amour du Christ et, à son exemple, consacrer son temps, toutes ses énergies qu'elles soient physiques, spirituelles ou affectives, au service des autres.

Pour vivre son service d'une manière chaste, la Fille de la Charité apprend par l'expérience, par la relecture de vie, par la prière à considérer toute personne en situation de pauvreté comme un frère ou une sœur, à la reconnaître en capacité d'être agent de sa propre promotion, à l'écouter avant d'agir, comme Jésus l'a montré.

Ces caractéristiques de la chasteté sont celles de la Fille de la Charité qui ne s'accapare pas les pauvres mais les regarde à égale dignité, celle des enfants de Dieu.

### C. Pour une fidélité toujours renouvelée

Les Filles de la Charité accueillent dans la foi ce don de Dieu qu'elles n'ont jamais fini de découvrir et de faire fructifier. Ce chemin est un

long processus, quelquefois une lutte, pour que la chasteté devienne progressivement source de joie, de paix et de stabilité intérieure.

Vivre la chasteté dans le contexte actuel, marqué par la culture du plaisir immédiat, du consumérisme et, dans certaines sociétés, par l'ignorance de l'Évangile, constitue un réel défi.

Cela exige des Sœurs une véritable connaissance d'elles-mêmes et de grandir humainement et spirituellement.

Des conditions sont vitales pour cette progression.

### 1. Une intériorité à cultiver

La chasteté se comprend dans la foi. C'est la contemplation du Christ qui rend possible de vivre ce don total et généreux comme il l'a vécu : dans sa divinité, par la relation avec son Père, dans son humanité, par la relation avec le monde.

*« C'est à cause de Dieu, c'est par Dieu, c'est pour l'amour de Dieu que nous l'avons embrassée (la chasteté), à la suite du Christ » (Mère Guillemin, 2 février 1966).*

Pour rester fidèle au vœu de chasteté, chaque journée est à remettre au Seigneur dans la prière, l'Eucharistie, la méditation de la Parole de Dieu. Alors, les peurs s'éloignent, les difficultés sont relativisées. Il s'agit d'entretenir une relation personnelle avec le Christ, de réfléchir sereinement, de prendre du recul, de se faire aider, de continuer à prier.

Le sacrement de la Réconciliation aide à cultiver cette intériorité pour approfondir sa relation avec le Christ.

### 2. Un équilibre affectif, un équilibre de vie

Pour avancer sur le chemin de la chasteté, la maturité humaine est primordiale. Elle se traduit, notamment, par l'équilibre affectif et

l'équilibre de vie, qui s'acquièrent peu à peu, avec des moments de progression et de régression. Par définition, tout équilibre est instable et pour l'atteindre, il est à réajuster tout au long de la vie.

Les désirs, les émotions sont des sentiments naturels. Il n'y a pas à s'étonner, ni à craindre ces mouvements intérieurs mais il convient plutôt de les reconnaître et de voir comment les intégrer sans se laisser submerger par eux.

La vie quotidienne (prière, service et vie communautaire) est à organiser de manière à être un réel soutien pour vivre librement et avec joie la chasteté. Il est bon aussi de veiller à garder des temps suffisants de repos, de détente en commun, de silence et de solitude.

La dispersion et l'activisme, qui peuvent être une fuite de la vie communautaire, sont des risques bien connus. L'engagement apostolique, s'il devient excessif et unique centre d'intérêt, peut provoquer l'épuisement et la perte progressive du sens donné à la vocation et, en particulier, au vœu de chasteté.

Mais il faut être consciente qu'à certains moments de la vie, ce vœu peut devenir plus difficile à vivre. Cela se traduit, par exemple, par le ressenti d'un manque affectif, l'éveil d'un sentiment amoureux, des interrogations sur la vocation, une remise en cause de la foi.

La communication ouverte avec la Sœur Servante, l'accompagnement spirituel sont des moyens pour discerner ensemble l'origine de cette difficulté et la dépasser.

Pour soutenir ce chemin d'équilibre propice à la chasteté, la Compagnie propose également d'autres moyens.

- La fraternité en communauté

La vie fraternelle est un appui essentiel pour vivre la chasteté. Elle se fonde sur des relations interpersonnelles dans la liberté, l'amitié et le pardon.

Dans la mesure où le climat communautaire est joyeux, détendu et où la parole se partage dans la confiance, la vie fraternelle aide à vivre la chasteté et la chasteté renforce la vie fraternelle. La qualité de la vie en communauté dépend de chacune personnellement.

La vie en communauté est avant tout une réalité de foi à construire jour après jour en veillant prioritairement à la qualité des relations interpersonnelles entre toutes. L'amitié est bonne dans la mesure où elle ne crée pas de dépendance affective et qu'elle favorise le climat fraternel de toute la Communauté.

La communauté est un lieu privilégié de formation et de ressourcement. Elle favorise la croissance vers plus de maturité humaine et spirituelle.

Il faut aussi simplement reconnaître que la chasteté « *exige le dépassement d'une certaine solitude du cœur* » (C. 29b).

La solitude est une réalité inévitable, même en communauté, car elle fait partie de la condition humaine. L'autre restera toujours un mystère, puisque chacune est unique, à l'image de la Trinité, modèle de la vie communautaire. Si la solitude est mal comprise, elle risque de se transformer en un sentiment d'isolement, qui peut conduire à se centrer uniquement sur soi et à se désintéresser de la vie des autres.

Or, apprendre à vivre la solitude, en paix, fait du bien, car elle est aussi synonyme de calme et de ressourcement.

- Un chemin d'humilité

La chasteté engage la Fille de la Charité sur un chemin d'humilité car elle la ramène sans cesse à son humanité avec ses limites et ses complexités. Le don de la chasteté est un « *trésor que nous portons comme dans des vases d'argile* » (Cf. 2 Co 4, 7) ; c'est pourquoi il est important d'en prendre soin comme des choses les plus précieuses.

Etre consciente de ses limites permet d'assumer sa condition de créature aimée de Dieu, de faire et refaire, lucidement, le choix de la chasteté à partir de cette réalité et non pas d'une image idéalisée de soi.

Dans ce sens, l'humilité est une vertu nécessaire pour vivre la chasteté, elle est aussi une marque de celles qui désirent la vivre.

« *L'humilité est un très excellent moyen pour acquérir et conserver la chasteté* » (Saint Vincent, 13 novembre 1654, Coste XI, 168).

- L'ascèse, un chemin pour rencontrer Dieu

« *L'union intime avec le Christ, fortifiée... par la prière et l'ascèse, assure leur fidélité* » (C. 29d).

L'ascèse a pour but de libérer, de laisser davantage de place à Dieu. C'est une démarche de désencombrement au niveau matériel, au niveau de la pensée ou de désirs trop présents. C'est une exigence sans être toutefois un fardeau.

Pour intégrer l'ascèse comme un moyen de libération, cela demande une attention aux mouvements de son cœur et à tout ce qui se passe à l'intérieur de soi-même, à ce qui envahit et laisse insatisfaite.

Il s'agit de ne pas se laisser dominer, sans toutefois tomber dans l'illusion dangereuse qu'il est possible de tout maîtriser.

### 3. L'ouverture à l'accompagnement et au discernement

L'accompagnement et le discernement sont des appuis qui aident à vivre d'une manière cohérente et heureuse le vœu de chasteté.

Le dialogue, la communication et l'ouverture de cœur avec ceux et celles qui ont la mission de guider et de conseiller au sein de la Compagnie, fortifient la fidélité à la vocation. Pour l'accompagnement et la direction spirituelle, les Sœurs s'adressent à des personnes qui

connaissent l'esprit de la Compagnie, de préférence Prêtres de la Mission et Filles de la Charité (Cf. C. 20b).

L'accompagnement permet la croissance dans l'humilité, l'esprit de foi, la confiance. Il affine la connaissance de soi, éclaire ses façons de réagir et fait retrouver, lorsque c'est nécessaire, la liberté intérieure, la paix et la joie.

*« Dans un désir de conversion, chaque jour, à un moment prévu dans le Projet communautaire, elles relisent leur vie pour découvrir l'action de l'Esprit, rendre grâce à Dieu, vérifier leur fidélité » (S. 4).*

Le discernement est fondamental dès qu'il y a un choix à opérer quant à la manière d'être avec les personnes, dans la communauté, dans le service, dans ce qui est utile et nécessaire pour mieux servir les pauvres.

La formation de la conscience est nécessaire. Elle permet au discernement de gagner en profondeur, dans une plus grande fidélité à Dieu.

Concernant les moyens de communication, il est nécessaire d'effectuer un vrai discernement sur la base de critères humains et évangéliques afin de ne pas se perdre ou de se laisser piéger, dans cette nouvelle ère technologique.

## Pour aller plus loin

1. Comment Jésus a-t-il vécu la chasteté ?
2. « *Tout baptisé est appelé à mener une vie chaste, chacun selon son propre état de vie* » (CEC, 2394). Comment concrétiser cette affirmation, en tant que Fille de la Charité ?
3. La maîtrise de soi, fruit de l'Esprit, est une des composantes de la chasteté. Comment la vivre pour gagner de plus en plus de liberté intérieure ? Comment faire le lien entre maîtrise de soi et charité ?
4. Comment le vœu de chasteté enrichit-il la manière de vivre le service des pauvres ?
5. Dans quelle mesure la vie fraternelle en communauté favorise-t-elle le vécu du vœu de chasteté ? Quelle est ma participation pour favoriser un climat de fraternité et d'entraide ?
6. Ai-je déjà ressenti des peurs par rapport aux renoncements qu'implique la chasteté ? Puis-je les identifier et en trouver la cause ? Quelle est ma réaction face à une difficulté dans ce domaine ? Quels moyens pour m'aider à la surmonter ? A qui en parler ?
7. Ai-je conscience que les nouveaux moyens de communication peuvent m'aider ou au contraire devenir un obstacle pour vivre la chasteté ? Comment ? Quelles implications pratiques ?

## Pour approfondir

- **Code de Droit canonique (CDC)**

Le conseil évangélique de chasteté, assumé à cause du Royaume des cieux, qui est signe du monde à venir et source d'une plus grande fécondité dans un cœur sans partage, comporte l'obligation de la continence parfaite dans le célibat (c. 599).

- **Textes du concile Vatican II**

La chasteté pour le Royaume des cieux... doit être regardée comme un don éminent de la grâce. Elle libère singulièrement le cœur de l'homme pour qu'il brûle de l'amour de Dieu et de tous les hommes (Perfectae caritatis, 12).

La chasteté parfaite devient ainsi « un signe et un stimulant de la charité et une source particulière de fécondité dans le monde » (Cf. Lumen gentium, 42).

- **Catéchisme de l'Église Catholique (CEC)**

La charité est la forme de toutes les vertus. Sous son influence, la chasteté apparaît comme une école de don de la personne. La maîtrise de soi est ordonnée au don de soi. La chasteté conduit celui qui la pratique à devenir auprès du prochain un témoin de la fidélité et de la tendresse de Dieu (2346).

Autres références : 2337 à 2359

- **Exhortation apostolique Vita consecrata**

Il est nécessaire que la vie consacrée présente au monde d'aujourd'hui des exemples de chasteté vécue par des hommes et des femmes qui font preuve d'équilibre, de maîtrise d'eux-mêmes,

d'initiative, de maturité psychologique et affective. Dans ce témoignage, l'amour humain trouve un point d'appui solide, que la personne consacrée retire de la contemplation de l'amour trinitaire, qui nous est révélé par le Christ. Parce qu'elle est plongée dans ce mystère, elle se sent capable d'un amour radical et universel, qui lui donne la force de la maîtrise de soi et de la discipline nécessaires pour ne pas tomber dans l'esclavage des sens et des instincts. La chasteté consacrée apparaît ainsi comme une expérience de joie et de liberté. Éclairée par la foi au Seigneur ressuscité et par l'attente des cieux nouveaux et de la terre nouvelle, elle constitue aussi un stimulant précieux pour l'éducation à la chasteté, nécessaire dans d'autres états de vie (88).

- **Discours aux participants à l'assemblée plénière de l'UISG** (Pape François, 8 mai 2013)

La chasteté pour le Royaume des Cieux montre que l'affectivité a sa place dans une liberté mûrie et devient un signe du monde à venir pour faire resplendir toujours le primat de Dieu. Mais s'il vous plaît, une chasteté « féconde », une chasteté qui engendre des fils spirituels dans l'Eglise. La personne consacrée est mère, elle doit être mère et non « vieille fille » ! Pardonnez-moi de parler ainsi, mais cette maternité de la vie consacrée, cette fécondité est importante ! Que cette joie de la fécondité spirituelle anime votre existence ; soyez des mères comme figure de Marie Mère et de l'Eglise Mère. On ne peut comprendre Marie sans sa maternité, on ne peut comprendre l'Eglise sans sa maternité et vous êtes l'icône de Marie et de l'Eglise.

- **Instruction sur les vœux**

Textes des Fondateurs : pages 170 à 177



## Chapitre 5 – La pauvreté

En entrant dans la Compagnie, les Filles de la Charité choisissent de vivre la pauvreté intérieure et extérieure, conformément à leur vocation de servante du Christ dans les pauvres.

*« Qui voudra être riche après que le Fils de Dieu a voulu être pauvre ! ... Mes filles, vous l'avez choisi dès lors que vous êtes entrées dans la Compagnie, vous lui avez donné votre parole ; et comme il a mené une vie pauvre, il faut l'imiter en cela »* (Saint Vincent, 20 août 1656, Coste X, 205 et 209).

Aux yeux des Fondateurs, la persévérance dans la vocation est liée à la pratique de la pauvreté. Sainte Louise *« a toujours estimé que le bonheur de (la) Compagnie était la pauvreté »* (Saint Vincent, 3 juillet 1660, Coste X, 713), alors que saint Vincent affirme : *« C'est la base et le fondement qui la soutient »* (20 août 1656, Coste X, 219).

Pour vivre pauvrement, les Filles de la Charité font librement le choix de ne rien posséder, de tout mettre en commun à **la suite du Christ**, de s'y engager par **le vœu de pauvreté** et de prendre les moyens de persévérer dans **une fidélité toujours renouvelée**.

### A. A la suite du Christ

#### 1. La pauvreté à l'exemple du Fils de Dieu

*« Le Fils de Dieu a assumé la pauvreté en esprit d'abandon au Père et comme signe de sa mission dans le monde »* (C. 30a).

Les Filles de la Charité vivent la pauvreté évangélique à l'exemple de Jésus-Christ. Il a partagé la vie de tous et en particulier des pauvres. Tout au long de sa vie publique, il a rejoint les personnes souffrant de la précarité, du rejet, de la maladie... Il se sentait l'une d'elles, allait à

leur rencontre, mangeait chez elles, avec elles, vivait simplement les joies du quotidien et entretenait des relations de fraternité.

Il ne possédait rien en propre, ce qui lui permettait de vivre entièrement libre de toute attache.

*« Les renards ont des terriers, les oiseaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas d'endroit où reposer la tête » (Mt 8, 20).*

L'aspect le plus important chez Jésus, dans sa manière de vivre la pauvreté, est son esprit d'abandon, de dépendance au Père et sa fidélité à la mission confiée.

Lui qui était Dieu a assumé entièrement, dans son Incarnation, cette forme ultime de pauvreté qu'il a exprimée lors de sa mort sur la croix : *« Père, entre tes mains je remets mon esprit » (Lc 23, 46).*

A son exemple, les Filles de la Charité apprennent à vivre la dépendance et à remettre librement leur vie dans les mains de Dieu.

*« ... Bienheureuses sont les Filles de la Charité qui ont choisi une manière de vie qui a pour principale fin l'imitation de celle du Fils de Dieu, lequel, pouvant avoir tous les trésors du monde, les a tous méprisés et a vécu si pauvrement qu'il n'y avait pas une pierre pour reposer son chef » (Saint Vincent, 20 août 1656, Coste X, 206).*

## 2. La pauvreté évangélique

*« Dans le souci de partager la vie des pauvres, elles s'efforcent de se convertir tous les jours à la pauvreté évangélique, telle que l'ont vécue les Fondateurs (C. 30b).*

L'exemple de Jésus et la vie des pauvres entraînent les Filles de la Charité à la recherche d'une pauvreté de cœur de plus en plus effective. En effet, la pauvreté ne concerne pas seulement les biens matériels. La pauvreté évangélique touche à « l'être » de Fille de la Charité. Elle évoque la première des Béatitudes : *« Heureux, vous les pauvres, car le royaume de Dieu est à vous » (Lc 6, 20).*

Il s'agit d'avoir un cœur de pauvre, ouvert aux autres, ouvert à la Parole de Dieu, libre et simple pour aimer.

*« Cette pauvreté trouve sa plénitude dans la pauvreté du cœur... La pauvreté du cœur, accueil de l'Esprit, ouvre l'âme à l'amour de tous » (C. 30a).*

Vivre la pauvreté évangélique est un chemin, une conversion progressive, qui permet de se détacher non seulement de choses matérielles mais aussi de la préoccupation excessive de soi, de l'autosuffisance, qui empêchent d'aller vers les autres et de partager réellement la vie des pauvres. C'est une simplification de la manière d'être, d'habiter, de recevoir, de vivre les relations en communauté et avec les personnes de l'extérieur et un témoignage qui rend visible la simplicité selon l'Évangile.

Vivre la pauvreté évangélique, c'est aussi être libre par rapport aux richesses, qui risquent d'asservir le cœur. *« Ce ne sont pas les privations qui me font parler ainsi, car j'ai appris à me contenter de ce que j'ai. Je sais vivre de peu, je sais aussi être dans l'abondance. J'ai été formé à tout et pour tout : à être rassasié et à souffrir la faim, à être dans l'abondance et dans les privations » (Ph 4, 11-12).*

C'est un « lâcher-prise » pour laisser faire Dieu et lui faire confiance.

## **B. Le vœu de pauvreté**

*« Par leur vœu de pauvreté, elles s'engagent à une totale dépendance dans l'usage et la disposition des biens de la Compagnie ainsi que dans l'usage de leurs biens personnels » (C. 30a).*

### 1. Le vœu

- Une totale dépendance dans l'usage et la disposition des biens de la Compagnie.

*« Elles sont coresponsables de la gestion et de l'utilisation de ces biens, sous la dépendance de leurs Supérieurs et selon l'esprit de la Compagnie » (C. 30c).*

Les biens appartiennent à la Compagnie, qui a le devoir de les gérer pour le service des pauvres. Aucune Sœur ne peut personnellement se considérer comme propriétaire de ces biens, ni dans les faits, ni en esprit.

Saint Vincent l'explique très concrètement :

*« Elles n'auront rien de propre, et ainsi elles mettront tout en commun... Il ne vous est donc pas permis de disposer du bien de la communauté, ni de votre propre bien ; car vous n'avez rien et ne devez rien avoir que par la permission de vos supérieurs » (20 août 1656, Coste X, 205 et 208-209).*

Coresponsabilité et dépendance sont évoquées simultanément dans la Constitution sur la pauvreté. En effet, la coresponsabilité ne dispense pas de la dépendance.

Les Sœurs, les Communautés, les Provinces, sont effectivement responsables de la bonne gestion mais doivent cependant informer, rendre compte à tous les niveaux ainsi que demander des autorisations de dépenses selon les montants établis.

Les Constitutions et les Statuts énumèrent, très concrètement, différentes situations qui expriment cette dépendance. Par exemple : tous les salaires, indemnités, pensions de vieillesse ou d'invalidité sont à reverser en totalité sur un compte communautaire à l'image des premières communautés chrétiennes, qui mettaient tout en commun (Cf. C. 30c).

Les dons reçus personnellement, en tant que membre de la Compagnie, sont également à remettre à la Communauté ou à la Province (Cf. S. 16b).

Le rendre-compte concerne chaque Sœur vis-à-vis de la Sœur Servante, la Sœur Servante vis-à-vis de la Visitatrice, la Visitatrice vis-

à-vis de son Conseil, la Visitatrice avec son Conseil vis-à-vis du Conseil général.

C'est la façon de procéder des Filles de la Charité, selon le vœu. Celui-ci engage à la dépendance et à développer un état d'esprit pour effectuer toutes ces démarches dans la foi, le dialogue, le détachement, la générosité et la confiance.

*« Dans un esprit évangélique de détachement, les sœurs n'agissent pas en propriétaires et évitent tout luxe, tout gain immodéré ou cumul de biens' ainsi que 'toute superfluité' » (C. 88b).*

- Une totale dépendance dans l'usage des biens personnels.

Les biens personnels comprennent les héritages, les revenus immobiliers, certaines rentes ou pensions, les dons reçus en tant que personne privée... (Cf. Instruction sur les vœux pages 74 à 78).

*« Avec l'autorisation de l'autorité compétente, elles utilisent les revenus qu'elles en retirent en ce qu'il est convenu d'appeler 'œuvres pies' » (C. 30d).*

Les autorités compétentes dans ce domaine sont la Sœur Servante ou le Directeur provincial, selon les montants établis dans la Province (C. 30d).

Le lexique des Constitutions donne la définition des œuvres pies :  
*« Dépenses faites dans un but de charité et/ou de piété ».*

## 2. Choisir la pauvreté pour mieux partager

- Une manière de vivre

*« Les Sœurs choisissent un style de vie sobre et simple. Avec une grande confiance en la Providence, elles se contentent de faire les dépenses nécessaires à leurs activités apostoliques et à leur vie de servantes » (C. 30b).*

*« La pauvreté théorique ne sert à rien. La pauvreté s'apprend en touchant la chair du Christ pauvre, dans les humbles, dans les malades, dans les enfants »* (Pape François aux Supérieures majeures, 8 mai 2013).

Les Fondateurs ont souvent insisté auprès des premières Filles de la Charité sur l'importance du style de vie pauvre au point que sainte Louise affirmait : *« Le besoin que la Compagnie a, pour durer, qu'elle paraisse en toutes choses pauvre et humble »* (Sainte Louise, L. 392, vers avril 1656, Ecrits p. 503).

Il en va de la responsabilité de chacune de participer au style de vie de la Communauté. Néanmoins, les décisions le concernant se prennent après un discernement communautaire, où chacune s'efforce d'écouter les différents points de vue. Il faut parfois du temps pour trouver un terrain d'entente et prendre une décision.

L'important est de s'interroger à partir du message évangélique et, en particulier, ce qui concerne le partage et la solidarité, avec pour conséquence de vivre une certaine sobriété.

Saint Vincent a beaucoup insisté sur cette notion : *« O mes filles, que la sobriété est nécessaire aux Filles de la Charité ! En cela vous connaîtrez que vous en êtes vraiment, si vous conservez bien cette sobriété des filles de village et particulièrement de celles qui ont été, dès le commencement, appelées à servir les pauvres car elles vivaient dans une grande sobriété »* (25 janvier 1643, Coste IX, 84).

Un style de vie sobre et simple se rapproche le plus possible de celui des familles pauvres environnantes de la communauté. Pour cela, il est bon de s'interroger régulièrement sur ce qui est vraiment nécessaire afin de réduire l'écart qui en éloigne.

Saint Vincent le traduisait ainsi : *« Vous n'avez droit que de vivre et vous vêtir »* (25 janvier 1643, Coste IX, 89).

- Une manière d'être

Les pauvres sont « nos Seigneurs et nos Maîtres », ils sont aussi des frères, des sœurs, des amis. Pour être en vérité proches d'eux, des attitudes concrètes sont nécessaires. Elles vont faciliter les rencontres et les relations. Par exemple : pratiquer l'hospitalité, accepter d'être dérangée et parfois bousculée dans ses habitudes, se laisser évangéliser, accueillir les différences, enfin se rendre disponible.

Ces manières d'être et de faire se décident communautairement afin de veiller à ce qu'un équilibre soit maintenu entre la mission de chacune et les besoins de ressourcement physique et spirituel de toutes.

Une manière de vivre pauvre et simple est un témoignage crédible de fraternité auprès de nos frères et sœurs.

- La solidarité

*« Les Filles de la Charité voient en ceux qui souffrent, qui sont atteints dans leur dignité, leur santé, leurs droits, des enfants de Dieu, des frères et des sœurs, dont elles sont solidaires » (C. 16c).*

La solidarité se vit de différentes manières : par le partage effectif des ressources, par le renoncement à un certain confort et superflu, par le refus de privilèges, par le respect des lois du travail.

Etre solidaire, c'est lutter contre les injustices avec ceux et celles qui en sont victimes, c'est aussi pratiquer la justice : *« Nous sommes tous liés, les uns aux autres, tant dans le mal que dans le bien... (La solidarité) désigne beaucoup plus que quelques actes sporadiques de générosité... Il ne s'agit pas seulement d'aider les autres, il s'agit de justice »* (Pape François, catéchèse 2 septembre 2020).

Dans la ligne de l'Evangile et de la vocation, vivre la solidarité avec les pauvres est une nécessité et une exigence. L'Eglise l'enseigne depuis

ses origines jusqu'à aujourd'hui. La solidarité est un des principes de la doctrine sociale de l'Eglise.

*« La solidarité est également une véritable vertu morale, et non pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun ; c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun parce que tous nous sommes vraiment responsables de tous' (Jean-Paul II, Sollicitudo rei socialis, 38) » (Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 193).*

- La pratique de demander et de rendre compte

La pauvreté des Filles de la Charité se caractérise par la dépendance. Celle-ci se concrétise par la pratique de demander des permissions et de rendre compte. Cette pratique est assumée, non seulement parce que les Constitutions le demandent, mais par conviction de foi, dans la transparence et la responsabilité véritable. C'est une démarche qui relève de la maturité et de la loyauté et rend prête à accueillir une réponse quelle qu'elle soit. Cette disposition d'esprit procure à la Fille de la Charité un sentiment de paix et de liberté intérieure.

C'est aussi un des moyens pour être proche des personnes pauvres qui vivent sans cesse la dépendance, l'attente, l'impossibilité d'agir d'une manière autonome dans de nombreux domaines.

### **C. Pour une fidélité toujours renouvelée**

La fidélité au vœu de pauvreté ne peut s'envisager qu'en le vivant à la suite du Christ, par amour et en solidarité avec ceux et celles qui vivent une pauvreté imposée et pour laquelle il convient de tout faire pour qu'elle disparaisse.

Les points d'appui pour persévérer sont le désir de vivre la pauvreté évangélique, une vie simplifiée par l'Évangile et la mise en pratique des révisions personnelles et communautaires.

## 1. Le désir de vivre la pauvreté évangélique

Le désir profond de se conformer au Christ est fondamental. Il est le moteur pour que l'esprit de pauvreté se traduise progressivement en attitudes, en façon d'être dans la vie spirituelle, communautaire et de service.

*« La spiritualité chrétienne propose une croissance par la sobriété, et une capacité de jouir avec peu. C'est un retour à la simplicité qui nous permet de nous arrêter pour apprécier ce qui est petit, pour remercier des possibilités que la vie offre, sans nous attacher à ce que ne nous avons ni nous attrister de ce que nous ne possédons pas » (Laudato si, 222).*

C'est dans la prière que les Filles de la Charité demandent à Dieu d'entretenir ce désir afin que la pauvreté devienne effective dans leur vie.

*« Tout l'avenir de la petite Compagnie dépend de la manière dont elle comprendra et vivra le mystère de la pauvreté... L'amour de la pauvreté, l'intelligence de la pauvreté, le goût et la force de la pratiquer, ne peuvent venir que de la contemplation du Christ pauvre » (Mère Guillemin, 2 février 1965).*

## 2. Une vie simplifiée par l'Évangile

Une vie simplifiée par l'Évangile se traduit par une manière d'être et d'agir humble, authentique et joyeuse. Les Filles de la Charité s'y engagent en faisant le choix de vivre la pauvreté.

C'est un cheminement qui nécessite une vraie dynamique de conversion. Il s'agit de se laisser transformer par l'Esprit. La charité spirituelle est un des moyens qui peut aider à progresser dans ce sens (Cf. C. 32b).

Concrètement, une Fille de la Charité souhaite peu à peu se détacher des biens matériels, avoir davantage le souci du bien commun, utiliser avec discernement les moyens de communication, prendre part à l'élaboration du budget communautaire et avoir un style de vie réellement simple.

Les vertus recommandées par les Fondateurs soutiennent ce processus de simplification : l'humilité pour reconnaître ses incohérences, la simplicité pour oser en parler et se faire aider. Alors, la pauvreté devient un acte de charité et de solidarité vis-à-vis de ceux qui subissent des conditions inhumaines, des blessures morales et tant d'autres souffrances.

Vécue pas à pas, dans la confiance, la pauvreté d'une vie simplifiée par l'Évangile est un chemin de libération intérieure et de croissance spirituelle.

### 3. Les révisions personnelles et communautaires

*« Les Sœurs font souvent une révision personnelle et communautaire où elles discernent : leurs vrais besoins, leur usage des biens et des ressources de la terre, leur style de vie et leurs devoirs de justice et de charité » (S. 16a).*

Pour que tous ces aspects (usage des biens et des ressources de la terre, style de vie, devoirs de justice et de charité) restent des points d'attention dans les Communautés, il est nécessaire de les réviser régulièrement dans la prière et la réflexion.

Les révisions communautaires, par rapport à la pauvreté, concernent aussi bien le matériel au quotidien, l'usage des biens mobiliers et immobiliers que la manière de vivre les relations, de vivre la charité dans la justice, le partage entre les Sœurs et avec les personnes de l'extérieur.

Ces moments de relecture, à la lumière de l'Évangile, de la doctrine sociale de l'Église et des Constitutions, permettent de reprendre courage et force pour « rendre droit ce qui est faussé », c'est-à-dire ce qui serait en contradiction avec l'idéal de pauvreté choisie.

## Pour aller plus loin

1. Comment Jésus a-t-il vécu la pauvreté ?
2. Dans le quotidien, comment vivre la pauvreté du cœur ? Quelles sont les attitudes à développer ?
3. Comment la prise de conscience de ma propre pauvreté, transforme-t-elle ma relation avec les autres ?
4. La précarité des personnes que je côtoie me provoque à confronter leur vie avec la mienne, souvent entourée de sécurités et de confort. A partir de ce constat, qu'est-ce que je peux changer dans mon style de vie ?
5. Laudato si est un appel à des conversions multiples puisque « tout est lié ». Quels engagements personnels et communautaires sont nécessaires pour être proche des pauvres, prendre soin de la création, prendre soin des relations ?
6. La dépendance est un aspect incontournable du vœu de pauvreté. Quel est le lien entre cette exigence et l'esprit de pauvreté ?

## Pour approfondir

- **Code de Droit canonique**

Le conseil évangélique de pauvreté à l'imitation du Christ qui, de riche qu'il était s'est fait pauvre pour nous, comporte en plus d'une vie pauvre en fait et en esprit, laborieuse et sobre, étrangère aux richesses de la terre, la dépendance et la limitation dans l'usage et la disposition des biens selon le droit propre de chaque institut (c. 600).

- **Textes du Concile Vatican II**

L'Esprit de pauvreté et de charité est, en effet, la gloire et le signe de l'Eglise du Christ (Gaudium et spes, 88)

Par elle (la pauvreté), on devient participant de la pauvreté du Christ qui s'est fait pauvre à cause de nous, alors qu'il était riche, afin de nous enrichir par son dépouillement (Perfectae caritatis, 13).

- **Catéchisme de l'Eglise Catholique**

La pauvreté des Béatitudes est la vertu du partage : elle appelle à communiquer et à partager les biens matériels et spirituels, non par contrainte mais par amour, pour que l'abondance des uns remédie aux besoins des autres (2833).

- **Encyclique Laudato si**

On peut vivre intensément avec peu, surtout quand on est capable d'apprécier d'autres plaisirs et qu'on trouve satisfaction dans les rencontres fraternelles, dans le service, dans le déploiement de ses charismes, dans la musique et l'art, dans le contact avec la nature,

dans la prière. Le bonheur requiert de savoir limiter certains besoins qui nous abrutissent, en nous rendant ainsi disponibles aux multiples possibilités qu'offre la vie (223)

- **Exhortation apostolique** Querida Amazonia

Le Seigneur, qui le premier prend soin de nous, nous enseigne à prendre soin de nos frères et sœurs et de l'environnement qu'il nous offre chaque jour. C'est la première écologie dont nous avons besoin (41).

- **Orientations** L'économie au service du charisme et de la mission (Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, 2018)

Dans tous les cas, il est nécessaire de respecter les lois civiles. Des précautions particulières doivent être réservées au traitement des travailleurs et des travailleuses à l'égard desquels il faut observer avec soin les lois relatives au travail et à la vie sociale, selon les principes de la doctrine sociale de l'Eglise (92).

- **Instruction sur les vœux**

Textes sur l'usage et la disposition des biens de la Compagnie et des biens personnels : pages 71 à 78

Textes des Fondateurs : pages 177 à 183



## Chapitre 6 – l'obéissance

*« Il s'agit donc de traiter aujourd'hui de la vertu de la sainte obéissance, qui est la vertu de Notre Seigneur, la propre vertu de notre Sauveur, parce qu'il l'a pratiquée toute sa vie jusqu'à la mort »* (Saint Vincent, 23 mai 1655, Coste X, 77).

L'obéissance fait partie de la condition commune à tous les baptisés, puisque qu'il s'agit d'une obéissance à la volonté de Dieu.

Elle est celle de tous les croyants, Abraham, Moïse, Samuel... Elle est celle de Marie : *« Voici la servante du Seigneur ; que tout m'advienne selon ta parole »* (Lc 1, 38). Elle est celle de Jésus à son Père : *« Ma nourriture, c'est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre »* (Jn 4, 34).

Cependant, dans la plupart des pays du monde, l'obéissance est dévalorisée et souvent perçue comme une aliénation, au mieux comme une forme de désengagement. Il est certain que l'obéissance entre en contradiction avec des courants de la culture actuelle qui insistent sur le droit de l'individu de tout décider par lui-même sans référence aucune à une institution, comme l'Eglise par exemple, ou à une norme extérieure à la personne.

Dès les origines de la Compagnie, saint Vincent et sainte Louise demandent aux premières Sœurs une disponibilité inconditionnelle, inséparable de l'obéissance.

Pour vivre l'obéissance, les Filles de la Charité font librement le choix d'être disponibles pour accomplir la volonté de Dieu **à la suite du Christ**, de s'y engager **par le vœu d'obéissance** et de prendre les moyens de persévérer dans **une fidélité toujours renouvelée**.

## **A. A la suite du Christ**

*« Toute obéissance dans la foi reproduit l'attitude du Fils qui, pour réaliser le dessein d'Amour du Père, s'est fait obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix » (C. 31a).*

### **1. L'obéissance de Jésus**

Le vœu d'obéissance ne peut se comprendre qu'avec un regard de foi sur Jésus, lui qui a été obéissant toute sa vie.

L'Évangile révèle la façon dont il a vécu l'obéissance : la recherche de la volonté du Père et le désir d'accomplir son dessein d'amour.

- Rechercher la volonté du Père

Jésus a toujours désiré connaître et accomplir la volonté du Père. C'est une priorité dans sa vie et il l'a appris : *« Bien qu'il soit le Fils, il apprit par ses souffrances l'obéissance » (He 5, 8).*

Pour cela, il recourt à l'Écriture. Dans la synagogue il lit, dans le texte d'Isaïe, les grands traits de sa mission (Cf. Lc 4, 17-20).

Il cherche à être en accord avec la volonté de son Père et, pour cela, avant tous les choix décisifs relatifs à sa mission, il prie avec confiance : *« En ces jours-là, Jésus s'en alla dans la montagne pour prier, et il passa toute la nuit à prier Dieu » (Lc 6, 12).*

Parfois, il vacille mais il se reprend : *« Abba, Père, tout est possible pour toi. Éloigne de moi cette coupe. Cependant, non pas ce que moi, je veux, mais ce que toi, tu veux ! » (Mc 14, 36).*

L'Écriture, la prière, l'attention aux personnes et aux événements ont tracé le chemin de Jésus pour découvrir la volonté du Père.

- Accomplir son dessein d'amour

L'obéissance de Jésus se situe avant tout dans une perspective d'amour filial. Parce qu'il entretient cette relation, il découvre peu à peu le projet du Père auquel il est appelé et auquel il adhère de tout son cœur.

*« ... il faut que le monde sache que j'aime le Père, et que je fais comme le Père me l'a commandé » (Jn 14, 31).*

Son obéissance n'est en rien une soumission. C'est l'amour et la foi qui le font obéir dans une disponibilité entière.

*« Toute sa vie... n'a été qu'un tissu d'obéissance » (Saint Vincent, 19 décembre 1659, Coste XII, 426).*

## 2. Entrer dans l'obéissance du Christ

C'est ce même chemin que les Filles de la Charité sont invitées à prendre. La première étape en est l'écoute. D'ailleurs, le mot « obéissance » vient du latin ob-audire, qui veut dire « prêter l'oreille ».

Comme la vie de Jésus l'enseigne, c'est dans l'Écriture, la prière, le discernement, *« la clameur des pauvres, les appels de l'Église, les signes des temps » (C. 31b)*, que les Filles de la Charité, guidées par l'Esprit, découvrent peu à peu la volonté du Seigneur.

Entrer dans l'obéissance du Christ amène à adhérer librement à la volonté de Dieu et à participer au Mystère Pascal, mystère de mort et de vie. Parfois, cela demande de dépasser sa propre volonté et son désir de projet plus personnel : *« L'obéissance que les Filles de la Charité ont choisie librement comporte des sacrifices : cependant, loin d'amoinrir la dignité de la personne, elle contribue à lui donner toute sa valeur en faisant grandir la liberté des enfants de Dieu » (C. 31d).*

L'obéissance n'est pas acceptation aveugle mais découverte, puis adhésion au projet de Dieu. En effet, elle suppose d'entrer dans ce projet et d'y croire.

Avancer sur le chemin de l'obéissance du Christ, c'est se laisser configurer au mystère du Christ : « *Le Christ s'est fait pour nous obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix* » (Ph 2, 8).

L'obéissance des Filles de la Charité est avant tout une obéissance inspirée par le modèle de l'obéissance de Jésus à son Père. « *Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements* » (Jn 14, 15).

Ce qui est premier, c'est l'apprentissage d'un amour qui s'approfondit sans cesse.

## **B. Le vœu d'obéissance**

« Les Filles de la Charité, ... par le vœu d'obéissance, s'engagent à obéir à leurs Supérieurs selon les Constitutions et les Statuts »  
(C. 31a).

### **1. Le vœu**

Dans la foi, les Filles de la Charité obéissent aux Supérieurs qui ont pour mission de les guider selon leur vocation de Servante des pauvres. Guider signifie accompagner en montrant le chemin.

Les Supérieurs auxquels les Filles de la Charité s'engagent à obéir sont indiqués dans la Constitution 31a.

En recherchant ensemble la volonté de Dieu, les Filles de la Charité acceptent la décision finale des Supérieurs dans une attitude de disponibilité intérieure qui rend libre.

Dans la foi, il s'agit d'accorder sa confiance à Dieu présent dans toute démarche commune pour discerner quelle est sa volonté.

Obéir, cependant, ne retire en rien la faculté de réfléchir, de chercher à comprendre, de dialoguer, de suggérer. Dans un échange constructif et ouvert, chacune se dispose à trouver et accueillir les moyens pour sa propre croissance et celle de la Communauté.

L'obéissance passe par des médiations humaines qui rendent possible l'accomplissement de la volonté de Dieu.

*« Autorité et obéissance sont vécues comme un service qui unit toutes les Filles de la Charité dans un climat de confiance et de dialogue. Dans la foi, les Sœurs obéissent aux Supérieurs et ceux-ci acceptent le devoir de les orienter, de les accompagner et de prendre les décisions finales » (C. 31b).*

## 2. Une vie d'obéissance pour servir ensemble

L'obéissance est un chemin de croissance personnelle vers plus de liberté mais elle est aussi un moyen pour construire ensemble la Compagnie dans la communion et l'unité.

*« L'autorité et l'obéissance, vécues en coresponsabilité et subsidiarité, les engagent à une recherche et à une acceptation humble et loyale de la volonté de Dieu, manifestée à la Compagnie de multiples façons : la clameur des pauvres, les appels de l'Eglise, les signes des temps, les Constitutions et Statuts » (C. 31b).*

- L'obéissance en communauté

La communauté est le lieu privilégié pour discerner, accueillir le projet de Dieu, avancer ensemble vers toujours plus de fraternité. La communauté entière cherche à se mettre dans la main de Dieu, ce qui crée des relations communautaires plus fraternelles et plus authentiques. C'est ainsi que l'obéissance devient communion.

*« Les vraies Filles de la Charité pour bien faire ce que Dieu leur demande, ne doivent être qu'une... nous devons par relation à la Sainte Trinité n'être qu'un cœur et n'agir qu'en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes »* (Sainte Louise, A. 85, Ecrits p. 764).

La communication avec la Sœur Servante est l'occasion de relire sa façon de vivre l'obéissance dans le quotidien et, lorsque cela est nécessaire, de clarifier les incompréhensions, voire les difficultés, d'accepter des orientations, des suggestions...

Lors des rencontres communautaires, il est de la responsabilité de chacune d'oser parler, de s'écouter les unes les autres et de s'efforcer d'être toujours ouverte à la pensée de l'autre. Nul ne possède la vérité tout entière et il est bon de croire que Dieu est aussi à l'œuvre dans les autres.

L'humilité est une vertu indissociable de l'obéissance puisqu'il s'agit de consentir, dans la foi, intérieurement et concrètement, à des positions autres que les siennes.

*« L'obéissance est fille de l'humilité »* (Sainte Louise, 23 mai 1655, Coste X, 92).

- L'obéissance pour la mission

L'obéissance a une dimension personnelle, communautaire et missionnaire qui engage la Compagnie dans le service du Christ dans les pauvres.

*« Les Sœurs ont conscience d'agir en tant que membres de la Compagnie et d'être envoyées par elle »* (C. 5c).

Aucune Fille de la Charité ne peut s'envoyer elle-même en mission. Chaque *envoi en mission* est une grâce à recevoir qui rend capable de toutes les audaces, car c'est une acceptation qui s'enracine dans la foi.

*« L'autorité est responsable des décisions à prendre à la suite d'une recherche de la volonté de Dieu, à travers le dialogue et le discernement » (C. 62b).*

L'obéissance pour la mission nécessite, parfois, des efforts pour accepter la décision lorsque celle-ci ne correspond pas à sa propre vision.

C'est l'occasion de réaliser que l'obéissance ouvre souvent des portes sur des projets missionnaires inattendus qu'un simple discernement personnel n'aurait pas permis.

*« ... Dieu de toute éternité avait ses pensées et desseins sur vous et pour vous » (Saint Vincent, 13 février 1646, Coste IX, 242).*

Le Projet communautaire exprime l'engagement de chacune et la mission commune. Chaque Soeur contribue à l'élaboration de ce Projet, l'assume et le fait sien.

- L'obéissance à l'Eglise

Les Filles de la Charité, comme tous les fidèles, obéissent au Souverain Pontife, car c'est lui l'autorité suprême de l'Eglise (Cf. CDC c. 332 et C. 60).

En ce qui concerne l'apostolat et la pastorale, les Filles de la Charité demeure sous la juridiction de l'Evêque (Cf. C. 1d).

Dans la Compagnie, il y a aussi une instance d'autorité suprême, l'Assemblée générale (Cf. C. 87d et CDC c. 631).

Vivre l'obéissance en Eglise et dans la Compagnie est un signe de communion qui rend visible et crédible la participation à la construction d'un monde, selon l'Evangile et conformément à notre charisme.

- L'obéissance et la disponibilité

L'obéissance, en tant que disponibilité simple et joyeuse à l'Esprit, est une attitude qui précède les orientations concrètes de l'autorité.

C'est une façon d'exprimer son amour de la Compagnie et de renforcer son appartenance.

Cette disponibilité demande de bien concevoir le sens de l'autorité, afin d'avoir vis-à-vis d'elle une attitude qui ne soit ni infantile, ni systématiquement rebelle, mais adulte pour oser dire sa pensée tout en étant prête à accueillir d'autres opinions.

La maturité dans l'obéissance est déterminante. Elle s'acquiert progressivement à travers les événements, l'accompagnement pour les relire, une vie de prière profonde.

La maturité se traduit par une liberté intérieure de plus en plus grande, une meilleure compréhension du sens du dialogue, une acception plus sereine des imprévus.

La coresponsabilité est une dimension à prendre en compte dans la façon de vivre les relations. Elle se base sur la conscience d'appartenir à un corps qui a besoin du dynamisme généreux de chacun de ses membres. Elle se traduit par une disponibilité concrète, fondée sur la foi, l'amour de la vocation, l'amour des pauvres.

Saint Vincent l'exprimait avec les mots de son époque : « *Il faut obéir volontairement, ponctuellement, gaiement, promptement, avec jugement et principalement pour le bon plaisir de Dieu* » (juin 1642, Coste IX, 67).

### **C. Pour une fidélité toujours renouvelée**

Pour vivre l'obéissance fidèlement et d'une manière toujours renouvelée, il est indispensable de se former à une juste compréhension de ce vœu, de nourrir son intériorité, d'accepter de vivre le Mystère Pascal, de se donner avec toujours plus de joie.

## 1. Se former continuellement

Les Filles de la Charité obéissent d'une manière active, libre, réfléchie. C'est un choix de vie, un choix qui fait grandir humainement et spirituellement en vue de la mission.

Pour le comprendre, il faut du temps et entrer dans une démarche de formation continue.

Pour cela, dès la formation initiale, et tout au long de son parcours, la Fille de la Charité se laisse accompagner, médite l'Écriture, approfondit les Constitutions et Statuts, surtout en ce qui concerne les vœux, sait s'arrêter pour se ressourcer.

Chacune est personnellement responsable de se former, mais il est aussi nécessaire de profiter de tout ce que la Compagnie peut offrir que ce soit dans le cadre de la formation initiale en mission ou continue.

Le dialogue régulier avec la Sœur Servante est un des moyens de relire les événements et de discerner ce qui est de Dieu et ce que Dieu veut. C'est un point important pour vivre une obéissance vraie et responsable.

## 2. Nourrir son intériorité

Se laisser conduire par l'Esprit et vivre l'obéissance dans la foi ne peut s'envisager sans une intériorité solide, éclairée, nourrie par une relation personnelle avec le Christ.

La vie sacramentelle, la méditation de la Parole de Dieu, la contemplation du Christ obéissant dans sa relation au Père fortifient peu à peu la foi, prête à s'exprimer par la charité, selon l'Évangile.

Les échanges avec la Sœur Servante et aussi avec l'accompagnateur spirituel participent à faire grandir l'humanité et l'être spirituel de la Fille de la Charité.

### 3. Vivre le Mystère Pascal

L'adhésion libre et éclairée à une volonté extérieure à soi provoque de temps en temps des « tempêtes » intérieures, des révoltes, des incompréhensions. Ce peut être par exemple, des changements de Communauté, de service, des propositions de formation, d'accompagnement, des permissions refusées... Ce sont des moments où obéir peut sembler plus difficile.

*« ... parce que je ne cherche pas à faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé » (Jn 5, 30).*

L'obéissance passe incontestablement par ces tensions. L'enjeu est de l'accepter comme une participation au Mystère Pascal, avec la conviction que la résurrection ne peut s'envisager sans la mort, sans toutes ces petites morts qui, inévitablement, jalonnent la vie.

*« C'est à sa suite et sous la motion de l'Esprit Saint, que les Filles de la Charité font à Dieu l'offrande de leur liberté » (C. 31a).*

### 4. Se donner avec toujours plus de joie

*« La joie de l'Évangile remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus. Ceux qui se laissent sauver par lui sont libérés du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement. Avec Jésus Christ la joie naît et renaît toujours » (Pape François, Evangelii gaudium, 1).*

Toute la vie est un chemin de conversion, un pas à pas à vivre avec patience, celle que Dieu exerce à l'égard de chacun, dans une logique d'amour.

Saint Paul a exprimé que la foi ne consiste pas d'abord dans l'accomplissement de la loi, comprise comme un système d'obligations et de règles, mais dans la rencontre avec un Dieu vivant et dans l'exercice de la Charité.

« *Le plein accomplissement de la Loi, c'est la charité* » (Rm 13, 10). C'est là que se trouve la joie.

L'obéissance ne rétrécit pas le cœur, ne ferme pas les horizons. Au contraire, la Fille de la Charité trouve la joie en se donnant entièrement dans une obéissance généreuse.

La joie est aussi : « *... le moteur de la persévérance... (elle) incite à ne pas se renfermer mais à s'ouvrir. Elle nous conduit au service dans l'Eglise* » (CIVCSVA, Le don de la fidélité, la joie de la persévérance, 44).

## Pour aller plus loin

1. Comment Jésus a-t-il vécu l'obéissance ?
2. L'obéissance dans la foi  
Comment je comprends le vœu d'obéissance ?  
Comment je cherche dans le quotidien la volonté de Dieu ?
3. Quel lien entre le vœu d'obéissance et mon « être » de servante ?
4. L'obéissance-disponibilité pour la mission  
Jusqu'où suis-je disposée à me donner dans la mission ?  
Suis-je prête à tout quitter pour un autre service ?  
Comment je dispose mon cœur à être suffisamment libre pour accepter les changements à venir ?
5. L'obéissance-communion  
Quel lien entre l'obéissance et la communion ?  
Comment vivre la coresponsabilité et l'obéissance responsable dans la vie communautaire ?  
Comment dépasser mes propres opinions et mes propres intérêts pour le bien commun ?
6. Autorité-obéissance  
Quelles sont mes expériences d'obéissance à l'autorité et comment m'ont-elles aidée à mûrir ?  
Les Filles de la Charité sont invitées à vivre l'autorité et l'obéissance d'une manière responsable, c'est-à-dire dans l'accueil réciproque, la recherche commune de la volonté du Seigneur, le dialogue, l'écoute des besoins des pauvres, le partage des dons, la coresponsabilité, la subsidiarité...  
Comment l'obéissance fait-elle grandir en liberté et en humanité ?  
Quelles dispositions intérieures et quelles attitudes sont nécessaires ?  
Comment je me situe face aux médiations humaines ?

## Pour approfondir

- **Code de Droit canonique**

Le conseil évangélique d'obéissance, assumé en esprit de foi et d'amour à la suite du Christ obéissant jusqu'à la mort, oblige à la soumission de la volonté aux Supérieurs légitimes qui tiennent la place de Dieu, lorsqu'ils commandent suivant leurs propres constitutions (c. 601).

- **Catéchisme de l'Eglise Catholique**

Devenu membre de l'Eglise, le baptisé n'appartient plus à lui-même mais à Celui qui est mort et ressuscité pour nous. Dès lors il est appelé à se soumettre aux autres, à les servir dans la communion de l'Eglise, et à être obéissant et docile aux chefs de l'Eglise et à les considérer avec respect et affection (1269).

- **Exhortation apostolique Vita consecrata**

L'obéissance qui caractérise la vie consacrée... présente comme modèle, d'une manière particulièrement forte, l'obéissance du Christ à son Père et, à partir de son mystère, elle témoigne de ce qu'il n'y a pas de contradiction entre l'obéissance et la liberté. En effet, l'attitude du Fils révèle que le mystère de la liberté humaine est une voie d'obéissance à la volonté du Père et que le mystère de l'obéissance est une voie de conquête progressive de la vraie liberté (91).

- **Instruction** Le service de l'autorité et de l'obéissance (CIVCSVA)

L'obéissance à Dieu est chemin de croissance et donc de liberté de la personne, parce qu'elle consent à accueillir un projet ou une volonté différente de la sienne qui non seulement n'humilie pas ou n'abaisse pas, mais fonde la dignité humaine. En même temps, la liberté est aussi en soi un chemin d'obéissance parce que c'est en obéissant comme un fils au projet du Père que le croyant réalise son être libre (5).

On adhère donc au Seigneur quand on reconnaît sa présence dans les médiations humaines, tout particulièrement dans la Règle, dans les supérieurs, dans la communauté, dans les signes des temps, dans les attentes des gens, surtout des pauvres ; quand on a le courage de jeter les filets « sur sa parole » (Cf. Lc 5, 5) et non pas pour des motivations uniquement humaines (11).

- **Instruction sur les vœux**

Textes des Fondateurs : pages 183 à 191

## Chapitre 7 - Sous la protection de Marie

*« Qui cherche à suivre Jésus-Christ, rencontre celle qui l'a reçu du Père : Marie, première chrétienne, consacrée par excellence, présente à la vie de la Compagnie depuis le commencement » (C. 15a).*

Dès les origines, les Fondateurs ont vu dans les attitudes de Marie le modèle d'un cheminement spirituel et missionnaire. Pour cette raison, ils invitent les Filles de la Charité à la contempler et à avoir recours à elle.

*« Mes Sœurs, mettons-nous sous sa conduite, promettons de nous donner à son Fils et à elle sans réserve, afin qu'elle soit la guide de la Compagnie en général et de chacune en particulier » (Saint Vincent, 8 décembre 1658, Coste X, 623).*

En 1644, lorsque les Fondateurs pensent à faire reconnaître, par l'Eglise, la Compagnie naissante, sainte Louise entreprend un pèlerinage à Chartres pour *« ... offrir à Dieu les desseins de sa Providence sur la Compagnie des Filles de la Charité : lui offrant entièrement la dite Compagnie, et lui demandant sa destruction plutôt qu'elle s'établisse contre sa sainte volonté ; demandant pour elle, par les prières de la Sainte Vierge, Mère et Gardienne de la dite Compagnie, la pureté dont elle a besoin »* (Sainte Louise, L. 111, Ecrits p. 120-121).

Cette offrande de la Compagnie à Marie s'est perpétuée dans l'histoire à travers l'Acte de consécration que toutes les Filles de la Charité font le 8 décembre.

La dévotion mariale tient une grande place dans la vie de la Compagnie. D'ailleurs, Sainte Louise, dans son testament spirituel, insiste : *« **Priez bien la sainte Vierge, qu'elle soit votre unique Mère** »* (Ecrits p. 823).

Les Constitutions présentent Marie comme **maîtresse de vie spirituelle** (Cf. C. 23), **servante** (Cf. C. 15b) et **modèle de fidélité** (Cf. C. 15b). Ce sont des traits spécifiques mis particulièrement en valeur par les Filles de la Charité pour vivre leur vocation dans la dimension spirituelle, missionnaire et communautaire.

### **A. Marie, maîtresse de vie spirituelle**

*« Les Filles de la Charité reconnaissent comme maîtresse de vie spirituelle, Marie, 'la Vierge qui écoute et accueille la Parole de Dieu, la Vierge priante, la Vierge qui offre...' » (C. 23).*

Marie a accompagné Jésus tout au long de sa vie terrestre, de sa naissance à sa mort sur la croix, et elle a été témoin de sa résurrection puis, avec les disciples, de la venue de l'Esprit à la Pentecôte. Elle a été celle qui, la première, a cru. Par sa foi, son accueil de la Parole et son attitude ouverte, simple et humble, elle montre comment entrer en relation avec Dieu.

Les Filles de la Charité apprennent de Marie à rester en présence du Seigneur, dans le quotidien, par une prière constante de louange, d'action de grâce et d'intercession. C'est une prière qui se traduit en actes, puisque Marie est toujours attentive aux autres, aux nécessités des pauvres et de tous ceux qui sont dans la détresse ou la difficulté.

Marie conduit toujours à Jésus, elle apprend à le mettre au centre de tout et à demeurer entièrement à son service : *« Tout ce qu'il vous dira, faites-le »* (Jn 2, 5).

Dans ce sens, Marie est maîtresse de vie spirituelle.

*« Je suis à vous, Sainte Vierge, pour être plus parfaitement à Dieu »* (Sainte Louise, A. 4, Ecrits p. 693).

## 1. Marie, ouverte à l'Esprit

Marie est « *l'Immaculée, totalement ouverte à l'Esprit* » (C. 15b). Le jour de l'Annonciation, elle s'ouvre à l'action de l'Esprit dans une totale confiance. Elle ne s'oppose pas au désir du Seigneur. Elle se rend disponible et met tout son être à son service : « *Voici la Servante du Seigneur, que tout m'advienne selon ta Parole* » (Lc 1, 38).

Sainte Louise conseille aux Sœurs d'honorer Marie, de la prier et de l'imiter dans son ouverture à l'Esprit, puisque : « *La Conception Immaculée de la Sainte Vierge a donc entièrement éclairé son entendement et échauffé sa volonté ce qui l'a fait continuellement agir sans omettre rien de ce que Dieu demandait d'elle* » (A. 31bis, Ecrits p. 819).

Accueillir l'Esprit comme Marie conduit les Filles de la Charité à vivre une expérience de foi et d'abandon à Dieu afin d'être disponibles à son projet dans la liberté et la joie intérieure.

Le « oui » libre et inconditionnel de Marie fait dire au Pape François qu'elle est : « *'la toute belle', la 'toute sainte', mais sans la moindre ombre d'autosatisfaction. Elle est humble. Elle est un chef-d'œuvre, mais en restant humble, petite, pauvre. En elle, se reflète la beauté de Dieu qui est entièrement amour, grâce, don de soi* » (Pape François, Angelus 8 décembre 2019).

Marie est celle qui a écouté l'appel de Dieu et accepté la mission de devenir la Mère de Dieu. Les Filles de la Charité sont appelées à cette même attitude : s'ouvrir à l'Esprit en vue de répondre aux appels missionnaires.

## 2. Marie, totalement donnée

Consacrée par excellence, Marie montre le chemin du don total. Accompagnées par Marie, les Filles de la Charité se donnent pleinement à Dieu pour le service des pauvres, par les vœux de chasteté, pauvreté et obéissance.

La prière, attribuée à sainte Louise, que les Filles de la Charité ajoutent à celle du chapelet, rappelle que la chasteté est un don à demander et à accueillir : « ... *O très pure Vierge ! Par votre pureté virginale, votre Conception Immaculée, votre glorieuse qualité de Mère de Dieu, obtenez-moi de votre cher Fils l'humilité, la charité, une grande pureté de cœur, de corps et d'esprit...* ».

Le Magnificat inspire aux Filles de la Charité de mettre leur confiance en Dieu avec un cœur libre, d'être proches et solidaires des « *humbles et des affamés* » (Cf. Lc 1, 52-53), parce que Marie elle-même a vécu la pauvreté.

Marie apprend l'obéissance par son Fiat, par sa vie, par sa présence au pied de la croix où elle reçoit une nouvelle mission, être Mère de l'Eglise. Lorsque Jésus lui dit : « *Femme, voici ton fils* » (Jn 19, 26), elle enfante à nouveau, elle enfante le peuple des croyants. Toute sa vie n'a été qu'obéissance.

### 3. Marie, modèle de l'amour maternel

Le message confié par la Vierge Marie à sainte Catherine vient confirmer et enrichir de toute sa symbolique le contenu doctrinal de la dévotion mariale des Fondateurs.

*« Les Filles de la Charité... regardent 'vers Celle qui engendra le Christ... La Vierge a été par sa vie le modèle de cet amour maternel dont doivent être animés tous ceux qui, associés à la mission apostolique de l'Eglise, travaillent à la régénération des hommes' » (C. 26).*

En effet, Marie conduit au Christ : « *Venez au pied de cet autel* ». Il est la source de l'élan missionnaire qui caractérise une vie toute donnée à Dieu pour le service des pauvres.

Comme le souligne sainte Catherine, le globe surmonté d'une croix que Marie tient entre les mains représente le monde, le monde sauvé par son Fils. Il y a d'un côté l'humanité et « *chaque personne en*

*particulier* », de l'autre côté, le Christ. Le globe que Marie élève en offrande, révèle sa mission d'intercession. Marie est Mère et médiatrice.

La Médaille présente une véritable synthèse de la foi chrétienne où Marie apparaît étroitement unie au mystère de la passion et de la résurrection du Christ.

## **B. Marie, Servante**

*« Les Fondateurs ont inculqué aux Filles de la Charité l'amour et l'imitation de la Vierge. Ils les invitent à contempler en elle : ... la Servante, humble et fidèle, des desseins du Père, modèle des cœurs pauvres ; la Mère de Dieu, Mère de Miséricorde et espérance des petits... » (C. 15b).*

### **1. Marie, disponible au dessein de Dieu**

*« Voici la servante du Seigneur, que tout m'advienne selon ta parole » (Lc 1, 38).*

Cette courte réponse de Marie traduit sa disponibilité et son sens du service. *« Marie ne s'exalte pas face à la perspective de devenir la mère du Messie, mais elle demeure modeste et elle exprime son adhésion au projet du Seigneur. Marie ne se vante pas... elle reconnaît être petite devant Dieu et elle est heureuse d'être ainsi. Dans le même temps, elle est consciente que, de sa réponse, dépend la réalisation du projet de Dieu et qu'elle est donc appelée à y adhérer de tout son être » (Pape François, Angelus 24 décembre 2017).* Marie est prête à collaborer de manière humble et généreuse.

Contempler Marie, Servante du Seigneur, est une manière pour les Filles de la Charité d'apprendre à accueillir la volonté du Seigneur, pour servir avec joie et simplicité.

## 2. Marie, modèle des cœurs pauvres

« *En ces jours-là, Marie se mit en route et se rendit avec empressement vers la région montagnaise, dans une ville de Judée* » (Lc 1, 39).

Lors de la Visitation, Marie se montre disposée à aller promptement vers sa cousine Elisabeth, à la servir, à prendre le temps d'être présente à ses côtés gratuitement, à prier avec elle et à repartir.

Marie est le modèle des cœurs pauvres ; elle est aimante, décentrée d'elle-même et prête à servir.

Saint Vincent invitait les Filles de la Charité à avoir cette attitude et il prie ainsi Marie :

« *Sainte Vierge, qui dites à tout le monde dans votre cantique que c'est l'humilité qui est cause de votre bonheur, obtenez pour ces filles qu'elles soient comme Dieu le demande ; ornez-les de vos vertus* » (14 juillet 1658, Coste X, 538).

Les Filles de la Charité puisent en Marie, le désir et la volonté d'avancer avec un cœur pauvre et libre, sur un chemin d'humilité, de simplicité et de service. C'est l'esprit des Béatitudes : « *Heureux les pauvres de cœur !* » (Mt 5, 3).

## 3. Marie, Mère de miséricorde

Nos Fondateurs aimaient prier Marie sous le vocable de Mère de miséricorde. Sainte Louise en exprime le motif : « *Ce n'est pas sans raison que la Sainte Eglise la qualifie Mère de Miséricorde. Elle l'est en conséquence qu'elle est Mère de Grâce* » (A. 14bis, Ecrits p. 768).

Marie est appelée Mère de grâce, parce qu'elle a reçu, par Jésus, la plénitude de la grâce pour elle-même et pour nous. En tant que Mère de Dieu, elle est la première bénéficiaire de la miséricorde divine et elle intercède auprès de lui afin d'obtenir la miséricorde pour le monde.

« Marie est Mère de Miséricorde également parce que c'est à elle que Jésus confie son Eglise et l'humanité entière... Elle devient ainsi la Mère de tous et de chacun d'entre nous, Mère qui nous obtient la Miséricorde divine » (Jean-Paul II, Veritatis splendor, 120).

Saint Vincent encourage les Filles de la Charité à l'invoquer : « Recourons à la Mère de miséricorde, la Sainte Vierge, votre grande patronne » (8 décembre 1658, Coste X, 623).

Marie dévoile la miséricorde de Dieu comme une grâce reçue afin de pouvoir la vivre envers les autres.

La miséricorde se traduit par le respect, la fraternité, le pardon, la patience, la bienveillance. Toutes ces caractéristiques de l'amour miséricordieux, celui de l'Évangile, contribuent à rendre le monde plus humain (Cf. 1 Co 13, 1-13).

### **C. Marie, modèle de fidélité**

Le Fiat de l'Annonciation « représente le point culminant de la foi de Marie dans son attente du Christ, mais c'est aussi le point de départ, le commencement de tout son 'itinéraire vers Dieu', de tout son cheminement dans la foi » (Jean-Paul II, Redemptoris Mater, 14).

Dieu a compté sur la fidélité de Marie et le « oui » prononcé lors de l'Annonciation a été le premier de nombreux « oui ». Sa foi ne l'empêche pas d'interroger l'ange : « Comment cela va-t-il se faire ? » (Lc 1, 34).

Ensuite, elle adhère dans la confiance, parfois dans l'obscurité de la foi mais avec persévérance, au dessein de Dieu qui se révèle progressivement.

« Marie, cependant, retenait tous ces événements et les méditait dans son cœur » (Lc 2, 19).

En effet, Marie puisait dans la prière la force de poursuivre sa mission jusque dans l'abandon total dans la foi lorsqu'elle est encore présente, fidèle, face à la douleur de son Fils au Calvaire.

La fidélité des Filles de la Charité se nourrit, jour après jour, par la méditation de la Parole de Dieu et la rencontre personnelle avec le Christ. En effet, la fidélité passe par l'épreuve de la durée, il est nécessaire d'en avoir conscience et de la soigner.

Elle s'exprime dans le désir de construire une communauté fraternelle et de servir avec générosité et avec joie.

Marie soutient la fidélité de la Compagnie et de chacune en particulier. Les Filles de la Charité demandent chaque jour la grâce de la fidélité : « *Obtenez-moi de votre cher Fils... une sainte persévérance dans ma chère vocation...* »

## Prions Marie

*« Marie, femme fidèle, tu as accueilli avec docilité  
l'Esprit de vérité qui procède du Père, à travers ton Fils Jésus,  
apprends-nous à garder le don de notre vocation  
et à en redécouvrir chaque jour la vitalité.*

*Nous nous tournons vers toi, pour contempler l'œuvre de Dieu  
qui régénère notre capacité d'aimer et soigne notre fidélité blessée.  
Nous nous tournons vers toi, persévérante dans la suite du Christ,  
gardienne vigilante et amante de la Parole (Cf. Lc 2,19 ; 2,51b),  
pour admirer en toi la plénitude de vie  
de qui dans la fidélité porte beaucoup de fruit.*

*Nous nous tournons vers toi,  
persévérante au pied de la croix (Cf. Jn 19, 25)  
pour demeurer près des innombrables croix du monde,  
où le Christ est encore crucifié, dans les pauvres et les abandonnés,  
pour leur apporter réconfort et partage.*

*Nous nous tournons vers toi,  
persévérante dans la prière avec les Apôtres (Cf. Ac 1, 12-14),  
pour brûler de l'amour qui ne s'éteint jamais,  
pour marcher dans la joie  
et affronter les défaites et les déceptions sans angoisse.*

*Marie, femme fidèle, prie pour nous,  
Obtiens-nous de ton Fils et notre Rédempteur  
une foi vivante et aimante, une charité humble et laborieuse,  
pour vivre le don de la fidélité dans la persévérance,  
sceau humble et joyeux de l'espérance ».*